

N° 7
JANVIER 2020

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unifa

L'UNION DES ARCHITECTES

- **CAHIER SPÉCIAL: Centre-Val de Loire**
- **Concurrence et offres anormalement basses**
- **Retour sur le 50^e Congrès des architectes à Strasbourg**
- **Si on parlait d'Architecture Intelligente**

Voir plus loin avec la démarche E+C-

Soucieux d'anticiper la future Réglementation Environnementale 2020, le promoteur Réalités a souhaité participer à l'expérimentation E+C-. Une expérience positive qui suppose de travailler différemment.

Situé à deux pas du centre-ville de Chambray-les-Tours (37), l'eau, la terre, le feu et l'air constituent les quatre éléments de cette résidence de 117 logements à l'architecture contemporaine, innovante et résolument tournée vers l'avenir. Particularité de ce projet : la nature s'invite à chaque étage car chaque logement sera doté d'une avancée arborée et, en son centre, une activité de maraichage en permaculture gérée de façon autonome permettra aux résidents l'achat de légumes, l'apprentissage du jardinage et le recyclage des déchets, preuve ultime de la préoccupation environnementale.

Une volonté de s'inscrire dans une démarche écologiquement respectueuse

Cette opération allie qualité de vie, mixité sociale, logements peu énergivores et empreinte carbone réduite. "Nous anticipons la réglementation environnementale avec une RT2012 -20 %, se félicite Jérôme Bois, direc-



AR 00 - Illustration non contractuelle - 2018

teur de la région Centre-Val de Loire pour le promoteur Réalités. Nous nous sommes rapidement entourés du bureau d'études Technique Callu pour mener à bien cette aventure. Tous nos logements, sans exception, bénéficient de la même qualité d'espace et d'aménagements extérieurs : terrasses, jardins partagés, plantations, baies vitrées, parkings, etc". La mobilité n'a pas été oubliée avec des locaux vélos sécurisés, des chemins piétons et la proximité du tram.

Une analyse complète en amont

Reste que cette expérimentation est riche d'enseignements. "Ne négligeons pas que les clients commencent à être attentifs à l'impact environnemental des bâtiments : la fu-

ture réglementation est une très bonne chose parce qu'elle nous conduit à être vertueux", constate Jérôme Bois. "De notre côté, nous allons réfléchir à nos constructions bien plus en amont que nous ne le faisons jusqu'ici. Avec les architectes Reynald Eugène et Claude Blanchet, associés pour le projet, et la société Wigwam, AMO ingénierie Environnementale (Nantes), l'analyse de cycle de vie du bâtiment et des produits de construction a été l'outil qui nous a guidés, tout au long de la conception, à prendre des décisions de solutions constructives, d'architecture de bâtiments, respectueuses de l'environnement." La démarche E+C- est aussi une vraie réflexion autour des émissions de gaz à effet de serre totales – qui prend en compte l'ensemble des émissions depuis la fabrication des matériaux, et pendant 50 ans de vie du bâtiment. "Nous avons consenti un investissement en temps supérieur à celui des autres projets, utilisé davantage de matière grise mais nous sommes arrivés au résultat attendu en jugulant les coûts", précise Jérôme Bois. Mais ces efforts ont été récompensés par l'attribution de trois Pyramides par la Fédération des Promoteurs Immobiliers. Pour information, la livraison des premiers bâtiments de "Éléments" est prévue pour la fin 2020, une date qui devrait être proche de la publication des textes réglementaires.

Logement économe	Logement
≤ 30 A	45
31 à 90 B	
91 à 150 C	
151 à 200 D	
201 à 250 E	
251 à 400 F	
≥ 400 G	
Logement énergivore	

Chaudières individuelles à condensation au gaz naturel avec production d'ECS ATLANTIC modèle Naia avec Conduit 3CEp en toiture
Radiateurs acier FIMETAL modèle REGGANE et sèche serviette dans les SDB/SDD
Ventilation VMC simple flux hygro B inversée
Dispositif de réduction de consommation d'eau et détecteurs de présence pour éclairage des communs
Caractéristiques du bâti Structure porteuse et planchers béton, enveloppe extérieure brique enduite ou revêtue. Compacité des bâtiments permettant une bonne inertie. Baies vitrées disposées pour obtenir le meilleur apport lumineux et de chaleur
Toiture terrasse végétalisée pour renforcer l'isolation
Avancée arborée pour protéger des rayons du soleil l'été

Quel que soit votre fournisseur
L'énergie est notre avenir, économisons-la !



UNE NOUVELLE ANNÉE COMMENCE ET LES PROJETS SONT NOMBREUX !

Le congrès de Strasbourg a marqué les 50 ans de notre Union. Une belle manifestation avec de nombreux congressistes et partenaires, de multiples intervenants de qualité dont Bernard Desmoulin et Pierre Louis Faloci qui nous ont enchantés par leurs architectures sensibles et humaines.

Strasbourg fut aussi un congrès électif : **Laure-Anne Geoffroy**, vice-présidente (communication) ; **Zeina Khawam**, vice-présidente (politique technique et prospective) ; **Christophe Bury**, secrétaire national et **Jean-Jacques Bégué**, trésorier, m'assistent et composent le nouveau bureau. Nous tenons à remercier tous les syndiqués, les membres des bureaux, anciens présidents et présidentes qui nous ont apporté leur soutien et leur confiance.

Le chantier qui nous attend est vaste.

Ce renouveau sera l'occasion de reprendre et poursuivre le dialogue avec les organisations professionnelles et ordinales, de fluidifier nos relations et porter les messages et les combats communs dont a besoin notre profession. Ce sera aussi l'occasion de redévelopper la politique sociale, technique et prospective de l'Unsa : nos représentants, par leurs multiples participations dans les commissions, sont aujourd'hui les experts et les fers de lance de nos engagements. Leurs actions doivent être valorisées aux yeux de tous.

Le nouveau conseil permettra d'entendre les régions qui se positionnent sur les actions de terrain et de les dupliquer (PPP, OAB...). Cela nous permettra aussi de communiquer vers les territoires, de transmettre aux syndiqués

les actions nationales et diffuser nos positions vers nos partenaires et interlocuteurs politiques.

L'Unsa possède des outils de communication forts : Passion Architecture, le nouveau site internet et la newsletter. Ces outils, développés pendant le mandat de Régis Chaumont, sont bien sûr notre vitrine mais doivent nous permettre de dialoguer avec tous les architectes.

Nouveau bureau, mais ce qui reste constant est bien l'engagement de l'Unsa à défendre les intérêts des architectes employeurs.

Notre combat mené contre le pacte de responsabilité et le coût exorbitant que son application représenterait pour nos agences a pris ces dernières semaines un nouveau tournant juridique. Nous continuerons de défendre, partout où il le faudra, les intérêts des professionnels que notre Union représente.

Nous vous souhaitons une excellente année 2020, qu'elle vous apporte de belles énergies !

Jean-Michel Woulkoff,
Président de l'Unsa



Unsa

L'UNION DES ARCHITECTES

29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 60
E-mail : contact@unsa.fr
passionarchitecture@unsa.fr
Site : www.syndicat-architectes.fr

→ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Michel Woulkoff
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION : Laure-Anne Geoffroy
→ CONTRIBUTEURS : À l'honneur/Actus : Editions PC, Laure-Anne Geoffroy, Patrick Julien - Expression libre : Marie-Françoise Manière - Le BIM & les architectes : Zeina Khawam - Bon sens : Gilbert Ramus (illustrations : Nicolas Depoutat) - Vie syndicale : Editions PC, Tarek Bendriss, Patrick Julien - Club Prescrire : Ruth Manamani - International : Philippe Klein, Patrick Julien - Infos sociales : Patrick Julien - Infos juridiques : Patrick Julien - Formation : FIF PL, Yves Marnat - Cahier spécial Région : Tarek Bendriss, Editions PC - L'architecture au quotidien : Jean-Michel Woulkoff - Archi-culture : Editions PC

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) |
tél. / fax Unsa : 01 45 44 58 45

→ CONCEPTION ET RÉALISATION :

EDITIONS PC - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin,
Maguelone Roch | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60

Passion Architecture est une publication de l'organisation Unsa

→ RÉGIE COMMERCIALE : Editions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie : JJ Production

→ COUVERTURE : Reconstruction des laboratoires et ateliers pédagogiques du pôle alimentaire du CFA de l'Indre à Chateauroux (36) (Blatter SAS d'architecture © Agence BLATTER SAS)

À L'HONNEUR / ACTUAS

Brèves / Trophée Jeunes talents 2019 / Prix ECCA 2019

EXPRESSION LIBRE

Les architectes français se mobilisent en faveur du climat

LE BIM & LES ARCHITECTES

Si on parlait d'Architecture Intelligente

BON SENS

Concurrence et offres anormalement basses

VIE SYNDICALE

Retour sur le 50^e congrès des architectes à Strasbourg / Vie des régions

CLUB PRESCRIRE

INTERNATIONAL

Assemblée générale du CAE à Barcelone / Rio de Janeiro accueillera le 27^e Congrès mondial des architectes

INFOS SOCIALES

Prime Macron 2020 : versement sous condition d'accord d'intéressement, une condition de trop ?

INFOS JURIDIQUES

Marchés publics : à compter du 1^{er} janvier 2020, des seuils de passation des marchés revus légèrement à la baisse

FORMATION

FIF PL : prise en charge 2020 sur fonds spécifiques / Le bon plan !

CAHIER SPÉCIAL RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

François Bonneau, président de Région / L'Unsa Centre-Val de Loire / Réalisations en région

L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN

Il y a 100 ans, l'école du Bauhaus a révolutionné l'architecture et le design

ARCHI-CULTURE

100%
de mes envies
directement
dans mon salon

La Fibre,
100%
Fibre



orange™

**Vous rapprocher
de l'essentiel**

Faites raccorder votre immeuble à la Fibre par Orange et bénéficiez de la fibre optique jusqu'à votre logement. Vous profiterez d'une qualité et d'un confort d'usage exceptionnel sur tous vos écrans en simultané.

Renseignez-vous sur commentavoirlafibre.orange.fr ou appelez le

0800 38 38 84 Service client

* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Coût variable selon votre opérateur.

La Fibre, 100% Fibre : accessible en France métropolitaine sous réserve d'éligibilité et du raccordement du domicile du client.

Orange SA au capital de 10 640 226 396 € - RCS Paris 390 129 866 - 1701-GFHQA7QB.

LE NOUVEAU BUREAU DE L'UNSF

Le 25 octobre dernier, lors de son assemblée générale, l'Unsf a élu son nouveau président pour deux ans. **Jean-Michel Woulkoff**, secrétaire national de l'Unsf depuis septembre 2018 et président du Syndicat des Architectes du Rhône Métropole (SARm), succède à Régis Chaumont. À la tête de l'agence d'architecture DWA Architectes, il est également membre du Bureau et du Conseil National de l'Unsf depuis septembre 2016. Parmi ses priorités : repositionner la politique technique et prospective de l'Unsf, conforter l'action de l'Union au sein de la Branche Architecture, fédérer les architectes quel que soit leur mode d'exercice, la taille de leur structure, en France et à l'export, affirmer l'indépendance de la maîtrise d'œuvre et être force de proposition sur la formation initiale et la formation continue de la profession.

Son bureau est constitué de : **Laure-Anne Geoffroy, vice-présidente ; Jean-Jacques Bégué, trésorier ; Zeïna Khawam, vice-présidente et Christophe Bury, secrétaire national.**



UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR L'UNSF



Pour bien commencer la nouvelle décennie, l'Unsf a bâti un nouveau site web, plus ergonomique, plus esthétique, plus prolifique. Au menu : des publications variées et régulières, des vidéos, des infos réglementaires, un agenda de la profession... Et pour toujours mieux servir nos archis membres, un espace Adhérents est en cours de construction. Notre credo : la progression continue ! Rendez-vous sur www.unsf.fr.

GRAND PRIX DE L'URBANISME 2019

Le 17 décembre 2019, Jacqueline Gourault et Julien Denormandie ont remis le Grand Prix de l'urbanisme 2019 à **Patrick Bouchain**. L'architecte et scénographe est notamment reconnu pour son talent à transformer des friches industrielles en lieux culturels, à l'image de des anciennes usines LU en Lieu Unique (Nantes, 2000).

L'ÉQUERRE D'ARGENT 2019

Pour cette 37^e édition, dont la cérémonie a eu lieu le 25 novembre dernier, la résidence **Julia-Bartet**, centre de formation pour apprentis et centre de distribution des Restos du cœur à Paris, conçue par l'architecte **Charles-Henri Tachon**, remporte le prix de l'Équerre d'argent 2019. Quatre autres projets sont récompensés, respectivement dans les catégories "Habitat", "Culture, jeunesse et sport", "Activités" et "Ouvrages d'art". Le jury a également décerné un prix spécial. Le prix de la Première Œuvre 2019 est attribué à l'atelier de verrerie à Brioude (Haute-Loire), conçu par Antoine Dufour Architectes.

LE GRAND PRIX AMO

Le Grand prix AMO 2019 a été décerné ce mercredi 6 novembre au Centre Wallonie Bruxelles à Paris. Cette année, l'association AMO a franchi une nouvelle étape en ouvrant son prix aux projets réalisés en Belgique. Dans cette optique, une nouvelle catégorie a été initiée "Trans-EuroArchi", pour récompenser la meilleure collaboration franco-belge. Les six prix ont été couronnés par un Grand Prix attribué à **Sophie Delhay** pour une opération de 40 logements modulables à Dijon.

HOMMAGE...



Jean-Pierre Bosquet, président du Syndicat National des Architectes Contractants Généraux (SNACG), est décédé le 11 novembre dernier

lors d'une dernière randonnée qu'il affectionnait tant. Il a été président de 2004 à 2010 des Architectes, première coopérative nationale d'architectes contractants généraux.

Pendant ces six années, il a donné une ligne directrice claire au groupe, basée sur l'innovation et avant que cela ne soit à la mode, un positionnement exemplaire en termes de développement durable.

Jean-Pierre a porté des ambitions éclairées qui ont su fédérer comme rarement avant.

Nous lui devons beaucoup.

7^E ÉDITION DU PRIX FEMMES ARCHITECTES

La cérémonie de remise du Prix Femmes architectes 2019 – organisé par l'ARVHA (Association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat) – s'est déroulée au Pavillon de l'Arsenal le 12 décembre 2019. Quatre prix et deux mentions ont été remis lors de cette soirée, dont le Prix de la femme architecte à **Dominique Jakob**.

27^E CONGRÈS DE L'UNAPL

Parmi les temps forts de cette journée du 6 décembre, on notera la table ronde du matin "Les retraites : la réforme de tous les dangers ?". Si les statistiques présentées montrent l'adhésion des professions libérales à une nécessité de réforme des 42 systèmes actuels, les professions libérales demandent des garanties sur les réserves constituées et sur les conditions de détermination de la valeur du point.

L'après-midi fut marquée par un débat sur les valeurs fondamentales du professionnel libéral en 2020, auquel Régis Chaumont, président de l'Unsf, participait.

**GRAND PRIX DU JURY
2018**

ATELIER BETTINGER DESPLANQUES
37 logements à Etainhus
(Seine-Maritime)

**GRAND PRIX
D'ARCHITECTURE**

**5^{ÈME}
ÉDITION
-2020-**

**LA TUILE TERRE CUITE
ARCHITENDANCE**

Rendez-vous dès aujourd'hui sur :

latuileterrecuite.com/grand-prix-architendance/

Le Grand Prix Architendance revient pour une 5^{ème} édition ! Ce concours, qui a lieu tous les deux ans, a récompensé près de 30 architectes depuis sa création en 2012. Cette année, la Tuile Terre Cuite sera de nouveau à l'honneur, avec comme mots d'ordre : innovation, modernité et originalité.

En partenariat avec

mma
Membre des maîtres
de l'architecture

**HABITAT COLLECTIF
2018**

MDNH ARCHITECTES
80 logements sociaux
à Cesson (Seine-et-Marne)

Crédit photo : Gaëlle Blandy

FÉDÉRATION FRANÇAISE
**TUILES &
BRIQUES**

TROPHÉE JEUNES TALENTS 2019

UN NOMBRE DE CANDIDATURES RECORD

À L'OCCASION DU 50^E CONGRÈS DES ARCHITECTES QUI S'EST DÉROULÉ À STRASBOURG, l'Association QUALITEL a décerné, jeudi 24 octobre, le Trophée Jeunes talents architecture 2019. Pour cette 9^e édition, le concours a reçu le soutien du ministère de la Culture et de la Communication.

Le Trophée Jeunes talents Architecture est réservé aux étudiants en écoles d'architecture¹. Avec cette initiative, l'Association QUALITEL souhaite sensibiliser et engager les futurs architectes sur des projets de logements performants qui prennent en compte les évolutions et les défis du secteur de l'habitat, tant en construction qu'en rénovation.

Un soutien exceptionnel du ministère de la Culture

Pour cette nouvelle édition, le concours a reçu le soutien exceptionnel du ministère de la Culture et de la Communication. Stéphanie Celle, adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, a présidé le jury du Trophée aux côtés de Jean-Bernard Dambier (directeur général de CUS Habitat), Emmanuel Dufasnes (architecte enseignant-chercheur à l'ENSA Strasbourg), Michel Subira-Puig (architecte DPLG Form' Architecture, président de l'Unifa 75), ainsi qu'Antoine Desbarrières (directeur de l'Association QUALITEL).

2019 : une participation record

12 Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) sur les 20 existantes ont présenté des projets de leurs étudiants, soit un total de 14 dossiers.

Une présélection des dossiers s'est déroulée à Paris début octobre, au siège de l'Association QUALITEL et six projets ont été retenus. Les équipes en lice ont pu présenter et défendre leur projet devant les membres du jury.

Quatre projets de construction ont été proposés par les ENSA de Bretagne, de Lyon, de Paris Val-de-Seine et de Strasbourg. Les thématiques étaient variées et les problématiques toutes d'actualité : nouvelles manières d'habiter, projet urbain "post-carbone",



construction en zone bruyante, logements accessibles et modulables... Autant d'initiatives qui prônent le respect de la santé, du cadre de vie, de l'existant, de l'utilisation de matériaux issus de filières locales. Des principes que souhaite valoriser QUALITEL à travers ce Trophée.

Le lauréat 2019

C'est le **projet de réhabilitation de la barre Fantaisie, porté par Bérénice Breux de l'ENSA Nantes** qui a été plébiscité par le jury et qui a remporté le Trophée 2019. Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (ANRU2), Bérénice Breux a imaginé la réhabilitation d'un ensemble composé de 75 logements construits en 1962 dans le quartier de la Boissières-Fantaisie à Nantes, qui est amené à cohabiter avec un futur projet immobilier. Comment créer du lien social entre les habitants historiques du parc social et les nouveaux arrivants du parc privé ? Comment rénover ce bâtiment sans en exclure ses habitants de longue date ? Ce sont les questions auxquelles l'étudiante a souhaité répondre. Par ailleurs, les membres du jury ont souhaité décerner **une mention spéciale à l'équipe de l'ENSA Strasbourg pour son projet de construction Vinea Veteris** qui avait pour ambition d'apporter des solutions pour loger les personnes âgées en milieu rural.

1 } situées en France métropolitaine et dans les DOM



PRIX ECCA 2019

L'AGENCE ATELIER CITÉ ARCHITECTURE EST LAURÉATE DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU PRIX ECCA de la construction métallique prélaquée pour son projet de reconversion de la friche BSL, à Billy-sur-Aisne (02).

Le Prix ECCA récompense la meilleure réalisation en France ou à l'étranger entre 2016 et 2019, témoignant de la qualité de l'architecture en métal prélaqué au service du patrimoine.

À l'issue du concours, les huit dossiers nominés ont été soumis à un jury pluridisciplinaire présidé par l'architecte **Bruno Goyeneche** : restructuration de lycée, reconversions de friche industrielle, réhabilitation de tours d'habitation, annexe d'un siège social... Christophe Périn, président de l'Association ECCA Groupe français, a eu le plaisir de remettre à l'architecte Dominique Cico, associé représentant l'agence parisienne Atelier Cité Architecture (Dominique Cico / Bruno Tonfoni), le jeudi 24 octobre dernier – dans le cadre du 50^e congrès annuel de l'Unfsa qui se tenait à Strasbourg. Ce prix récompense le travail de la maîtrise d'œuvre, mais également l'engagement de la communauté d'agglomération du Soissonnais et de la Seda à faire déboucher le projet.

Contexte, objectif et enjeu du projet

Conséquence de la désindustrialisation du Soissonnais, la friche BSL devient un enjeu majeur pour la communauté d'agglomération qui décide de reconvertir le site et de le transformer en parc d'activité à



Gamme chromatique du bardage métallique

Le projet habille la partie basse d'un bardage acier et couvre de panneaux sandwich une partie de la toiture typique en sheds. La réhabilitation de friche près de Soissons (02) a combiné du bardage métallique en partie basse et la pose de panneaux sandwich sur une partie de la toiture.

Maîtres d'ouvrage : Grand Soissons Agglomération & Société d'Équipement du département de l'Aisne (SEDA)

Architecte mandataire : Atelier Cité Architecture

Équipe de maîtrise d'œuvre : Euromarne (BET Bâtiment), AREA (BET VRD), Atelier Martine Harlé (Design Environnemental) et CDCM (BET Structure)

Début du projet : juillet 2016

Livraison : décembre 2018

Budget : 3,7 millions d'euros HT

Surface utile : 6 800 m², surface de toiture 10 000 M².



vocation industrielle, artisanale et commerciale. La reconversion de la friche BSL est le premier projet à être lancé dans le cadre du schéma de cohérence globale du quartier gare de Soissons réalisé en 2013. Afin de conserver une trace du passé industriel et pour répondre aux besoins de locaux à vocation artisanale et commerciale, la halle P1/P2/P3 est réhabilitée.

La qualité architecturale du bâtiment d'origine en brique, dessiné par l'un des fondateurs des entreprises BSL, ayant disparue sous les extensions réalisées sans souci de cohérence, seule la structure métallique est conservée et mise en valeur. Une nouvelle façade, en retrait de 6 m, permet de dégager une galerie couverte sur le pourtour de la halle desservant les cellules et le stationnement réservé aux artisans. Cette nouvelle façade est composée de panneaux de polycarbonate en partie haute et d'un bardage ondulé en métal prélaqué en partie basse des cellules. Afin de différencier celles-ci, le choix chromatique s'est articulé autour de la multiplicité de teintes chaudes, rappel de la terre cuite.

L'intervention minimale sur le bâtiment, par la conservation et la réparation de l'existant a permis de limiter le coût de réhabilitation à 550 euros HT/m². Au-delà d'un projet architectural et urbain, il s'agit d'un projet de revitalisation économique.

ecca Objectif du prix

L'objectif de ce prix, lancé en partenariat avec ECCA groupe français – association qui regroupe les industriels qui interviennent dans la conception du métal prélaqué – est de faire mieux connaître ce matériau auprès des architectes et des professionnels de la construction.

Le métal prélaqué, acier ou aluminium, offre un large territoire d'expression en permettant de jouer avec des couleurs dans une palette quasi illimitée, de sélectionner des aspects contemporains, de réaliser des perforations qui autorisent toute forme d'expression, de combiner lames et cassettes aux dimensions variées pour apporter diversité et rythme.

L'Unfsa s'est associée à l'association française de cette filière, l'European Coil Coating association (Ecca) pour cette opération de promotion du métal prélaqué en enveloppe de bâtiment, alors que le matériau ainsi transformé n'avait pas l'habitude de rimer avec architecture, du moins de standing : il renvoie beaucoup, dans l'imaginaire, au bardage industriel standard.

Compte tenu du succès de cette première édition, une deuxième édition aura lieu en 2020. La soutenance des projets devant le jury et la remise du prix se tiendront au Couvent des Jacobins à Rennes, dans le cadre du 51^e Congrès national des architectes les 29 et 30 octobre prochains. Les dossiers de candidature seront disponibles sur les sites de l'Unfsa et de l'association ECCA.

Contact : candidature@prixecca.org



SAINT-ASTIER

LA CHAUX, L'EXCELLENCE POUR LA VIE

Entreprise familiale et
indépendante depuis plus
d'un siècle, basée au cœur
de la Dordogne.

A vos côtés pour
sauvegarder et
mettre en valeur le
Patrimoine Bâti de
votre Ville.

Chaux Hydrauliques
Naturelles Pures.

Solutions Techniques
pour réparer,
assainir et
décorer les façades
de caractère.

www.saint-astier.com

QUELQUES MOIS APRÈS LE CRI D'ALARME DES ARCHITECTES BRITANNIQUES FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE, six agences françaises¹ relaient le mouvement *Architects Declare* pour lancer une mobilisation générale de la profession, à l'instar d'une douzaine de pays dans le monde (Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Danemark, Islande, Irlande, Italie, Norvège, Suède, Afrique du Sud).



Marie-Françoise Manière,
présidente d'honneur de l'Unfsa

LES ARCHITECTES FRANÇAIS SE MOBILISENT EN FAVEUR DU CLIMAT

La crise cumulée du bouleversement climatique et de la dégradation de la biodiversité est le problème le plus grave de notre époque. Le secteur de la construction y joue un rôle majeur, représentant près de 40 % des émissions de dioxyde de carbone (CO₂), tout en ayant un impact significatif sur notre habitat naturel.

Pour tous ceux qui travaillent dans l'industrie de la construction, répondre aux besoins de notre société sans dépasser les frontières écologiques de la planète exige un changement de paradigme dans notre comportement. Ensemble avec nos clients, nous devons concevoir et mettre en service des bâtiments, des villes et des infrastructures comme des composants indivisibles d'un système plus vaste, capable de se régénérer et autonome. La recherche et la technologie nous permettent d'amorcer cette transformation dès maintenant, mais ce qui fait défaut, c'est la volonté collective. Conscients de ce fait, nous nous engageons à renforcer nos pratiques de travail afin de créer une architecture et un urbanisme ayant un impact plus positif sur le monde qui nous entoure.

Nous nous engageons à :

- sensibiliser nos clients et les multiples intervenants aux crises climatique et de la biodiversité, et à la nécessité urgente d'agir ;
- plaider en faveur d'un changement plus rapide de notre industrie vers des pratiques de conception régénératrices, et d'une plus grande priorité de financement public à l'appui de ces pratiques ;
- instaurer les principes d'atténuation des conséquences sur le climat et la biodiversité comme un facteur clé du succès de notre industrie : démontrée par des récompenses, des prix et des publications ;

La gravité de l'urgence climatique ne peut que nous enjoindre à signer cette pétition et à nous engager dans un processus vertueux si ce n'est déjà fait, que ce soit au sein de nos entreprises ou au travers de nos projets.

Les bureaux d'études ont également rejoint ce mouvement en créant "Engineers declare"².

À la lecture de ce nouvel appel, ma première réaction a été un certain scepticisme, sans doute désabusée par la réalité des choses et toutes les injonctions actuelles envers les architectes. Combien de projets avortés ou dépouillés de tout ce qui contribuait à en faire un bâtiment durable et responsable ? Combien de projets annoncés comme "écologiques, de haute qualité environnementale, bioclimatiques..." qui se finissent – au mieux – par du "greenwashing" **pour une unique finalité : le prix, et principalement le prix immédiat sans se préoccuper de la suite, de la maintenance, des conséquences sociales, et encore moins de l'impact écologique sur notre planète.**

- partager les connaissances et la recherche à cette fin sur une base "open source" ;
- évaluer chaque nouveau projet en fonction de sa contribution positive à l'atténuation de la dégradation du climat et encourager nos clients à adopter cette approche ;
- à chaque fois que cela est techniquement possible, rénover les bâtiments existants en vue d'une utilisation prolongée comme solution de rechange plus écoénergétique que la démolition et la construction de nouveaux bâtiments ;
- intégrer le coût du cycle de vie, la modélisation du carbone sur toute la durée de vie et le potentiel de convertibilité du bâti après usage comme base de réflexion de notre travail, afin d'optimiser l'utilisation des ressources ;
- adopter des principes de conception plus régénératrice au sein de nos agences, dans le but de concevoir une architecture et un urbanisme qui vont au-delà du standard "zéro carbone en exploitation" ;
- collaborer avec les ingénieurs, les entrepreneurs et les clients pour réduire davantage les déchets de construction ;
- accélérer l'intégration des matériaux à faible teneur en carbone dans tous nos travaux ;
- minimiser le gaspillage des ressources dans l'architecture et l'urbanisme, tant en termes de quantité que dans le détail.

Joignez-vous à nous dans cet engagement et ajoutez le nom de votre organisation à la liste des signataires.

Pour signer la pétition : <https://fr.architectsdeclare.com/>

Mais, réflexion faite, n'est-ce pas l'occasion de **redonner à l'architecte toute sa place au cœur des enjeux de la société**, ce que Jean-Louis Borloo a d'ailleurs souligné récemment lors du colloque au CROAIF³ en déclarant "Je rêve que les architectes prennent le pouvoir".

Nous, architectes, démontrons à tous que nous prenons l'urgence climatique à bras le corps et que nos interventions s'inscrivent dans le respect des écosystèmes naturels et humains pour contribuer à la préservation de notre planète. Il nous faut dépasser la "durabilité" et inventer une architecture qui ne soit pas en résistance avec le climat mais qui l'accompagne.

1 } Signataires fondateurs : Art & Build architectes, Atelier Pascal Gontier, Encore Heureux architectes, JAP Jourda Architectes Paris, Jakob+Macfarlane architectes urbanistes designers, Lipsky + Rollet architectes

2 } <http://fr.engineersdeclare.com>

3 } Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France

NOUS SOMMES À LA CROISÉE DES CHEMINS DANS CE MONDE DE LA CONSTRUCTION qui a du mal à accorder ses instruments, une cacophonie qui résonne aux portes de nos agences.

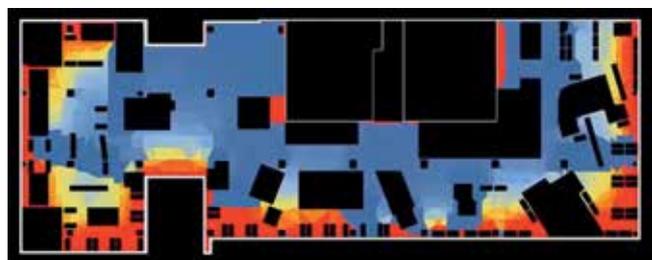
SI ON PARLAIT D'ARCHITECTURE INTELLIGENTE

Entre, d'une part l'Intelligence Artificielle, le Génératif Design, le BIM, le CIM, le TIM, ... et d'autre part, toutes ces nouvelles start-up, qui, avec leurs applications et leurs algorithmes nous promettent la lune.

Il est temps de se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire un projet qui :

- réponde aux besoins du maître d'ouvrage,
- respecte les réglementations en vigueur,
- anticipe même les réglementations à venir afin de répondre aux nouveaux enjeux climatiques.

Une architecture intelligente qui utiliserait l'Intelligence Artificielle quand le vrai besoin se présente et non pour nous trouver quelles sont les façades les plus exposées à la lumière ou le meilleur chemin pour se diriger vers les portes de secours.



© VILLAGE BIM

In fine, c'est l'œil et la réflexion humaine qui sont les plus aptes à détecter les problèmes et à trouver des solutions. C'est ce qui ressort des conclusions de toutes les conférences et de toutes les présentations des applications les plus innovantes auxquelles nous assistons actuellement.

Les nouvelles technologies, dont le BIM, devraient être un moyen d'y arriver et non pas une finalité.

Le processus BIM au sein de la profession se démocratise petit à petit, mais nous sommes encore loin du compte, il est freiné par le constat du manque de retour sur investissement qui n'est pas encore probant.

Zeina Khawam,

ingénieure-architecte (École Supérieure des Ingénieurs de Beyrouth),
architecte gérante de l'Agence RARE,
vice-présidente de l'Unfsa en charge de la politique Technique et de la Prospective



Ce constat est dû au fait que **les agences sont en pleine mutation. Il faut qu'elles s'équipent, qu'elles se forment**, qu'elles montent en puissance en matière d'organisation et de production.

Et quand les compétences manquent, ces agences font appel à des prestataires extérieurs, ce qui impacte lourdement leurs coûts de fonctionnement.

Tout cela devrait se lisser au fil du temps, avec la standardisation des processus, la formation et la montée en compétence de tous les acteurs de la construction.

La maîtrise d'ouvrage saura définir ses objectifs BIM, sans avoir recours à un AMO BIM.

Le BIM management est ce métier qui est en pleine croissance et que les chefs de projet des agences d'architecture doivent s'approprier.

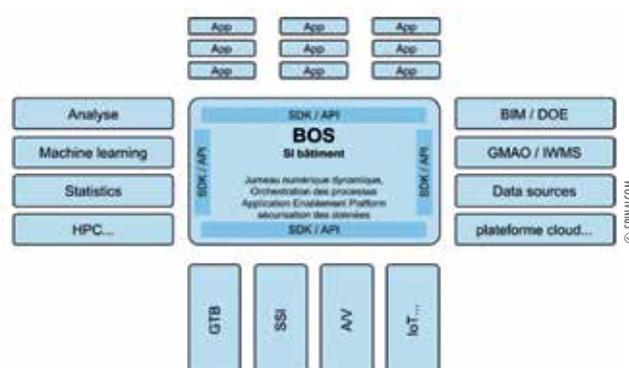
Après le **BIM** "Building Information Modeling", le **CIM** "City Information Modeling" et le **TIM** "Town Information Modeling", voici un nouveau terme qui commence à nous interpeller : le **BOS**.

Le **BOS**, "**Building Operating Système**", est le résultat d'un processus collaboratif, tout au long de l'étude, intégrant toutes les données nécessaires à un projet de construction et permettant la réalisation de son gémeaux numérique.

Les constructions du futur, routes, bâtiments, aménagements, etc. devront prendre en compte les enjeux climatiques.

La durée de construction d'un projet étant finalement très limitée dans le temps, c'est la maintenance et l'exploitation de ces constructions qui impactent le plus sur leur environnement tout au long de la vie d'une opération.

Le **BOS**, l'équivalent du système d'exploitation d'un ordinateur, permet d'agir intelligemment sur l'exploitation et la maintenance du bâtiment afin de répondre à ces nouveaux enjeux.



“ LE MONDE EST TROP COMPLEXE POUR ÊTRE GOUVERNÉ PAR DES IDÉES SIMPLES ”

Ce constat réaliste est exploité à l’excès par des gens de bonne foi : une fraction de notre administration le démontre régulièrement en compliquant toutes les règles, parfois même, comble d’ironie, dans un but affiché d’aller plus vite et de faire moins cher¹.

Mais d’autres veulent faire mentir cette sentence et tentent d’imposer des principes simplistes sur des sujets qui méritent beaucoup plus de réflexion : le sujet de la “ concurrence ” au sein de l’Union européenne mérite qu’on y revienne une nouvelle fois.



Gilbert Ramus, Ch. ONM
Architecte – Commission juridique de l’Unfsa
Administrateur de l’Office général
du bâtiment

CONCURRENCE ET OFFRES ANORMALEMENT BASSES

Préambule

L’Europe est un beau projet qui court le risque d’être rejeté par ses propres bénéficiaires : ce sera la conséquence d’idéologies généralisatrices, non ajustées à la complexité du monde.

Dans le seul domaine du cadre de vie, on a déjà analysé les conséquences désolantes de principes abrupts visant :

- les “ services au sein de l’Union européenne ”,
- les “ professions réglementées ”,
- la “ concurrence ”, notamment quand elle concerne les acteurs ayant un rôle essentiel sur le patrimoine construit de l’Europe, tels les architectes.

On rappellera seulement quelques idées sur les deux premiers thèmes, pour pouvoir développer un aspect essentiel du troisième, à savoir celui des repères au service des maîtres d’ouvrage pour passer des marchés de maîtrise d’œuvre au juste prix, et donc pouvoir écarter les offres anormalement basses.

1 – Prestations de services • Professions réglementées

1.1 – L’Europe des “ services ”

La première faute des institutions européennes a été de vouloir traiter avec la même idéologie la libre circulation des personnes, des marchandises, des travaux, des services et des capitaux².

Dans le domaine des prestations de service, on a principalement critiqué deux aspects de la réglementation européenne :

- l’application des mêmes règles simplificatrices à tous les services, y compris ceux de nature strictement intellectuelle ; on rappellera avec tristesse qu’une nomenclature annexée à l’une des directives sur les “ services dans le marché intérieur ” alignait sans vergogne la création architecturale et l’enlèvement des ordures³ ;
- le fait que la seule solution proposée pour accélérer le développement des échanges de services entre les pays ait été d’abaisser le niveau des compétences et des références requises et de réduire les responsabilités des opérateurs économiques⁴.

Tout ceci va à l’inverse des demandes légitimes des citoyens

(consommateurs) qui, face à des services et à des produits de plus en plus sophistiqués, exigent des protections et des garanties de plus en plus sûres.

1.2 – L’Europe des professions réglementées

Depuis des décennies, **les idéologues de Bruxelles** (Commission et de Luxembourg (Cour de justice) **refusent de réfléchir** sur les motifs qui ont conduit certains pays, sans doute plus soucieux que d’autres de l’intérêt des consommateurs, à réglementer l’exercice de diverses professions, voire à les doter d’un organisme de contrôle, tels qu’un “ Ordre ”.

Ils ne s’abaissent pas à écouter les arguments justifiant le bien-fondé de ces réglementations et de ces instances, dont ils ne voient que les dérapages éventuels.

Pourtant, il n’a jamais été difficile de comprendre les buts du législateur français créant l’Ordre des architectes : **garantir en même temps les “ intérêts des consommateurs ” et l’“ intérêt public du cadre de vie ”** dont on attend de plus en plus de qualités (le pluriel est volontaire).

Il est manifeste que, pour atteindre ce double objectif, les maîtres d’ouvrage sont en première ligne. Le premier rôle de l’Ordre est de les aider : annuaire des professionnels après vérification de leurs qualifications, intégrité et indépendance, contrôle

1 } On en a fait la démonstration dans Passion Architecture (PA) n° 69 : “ L’innovation bridée ”. Voir le site : gilbertramus.com

2 } Pour ce qui concerne la concurrence, l’art. 3-i du traité de Rome (25 mars 1957) prévoyait :
“ L’instauration d’un régime assurant que la concurrence n’est pas faussée dans le marché commun ”. Rien n’imposait de le faire en édictant, sans réflexion en profondeur, les mêmes règles à n’importe quel service.

3 } Annexe II A de la directive 2004/18/CE

4 } PA n° 12 : “ Stoppons Bolkestein ” ; PA n° 18 : “ Directive services , le spectre de Bolkestein ”

du respect d'un code des devoirs exigeant, assistance pour la passation des contrats et élimination des OAB etc, et même, intervention des chambres de discipline ⁵.

La première faute des institutions européennes a été de vouloir traiter avec la même idéologie la libre circulation des personnes, des marchandises, des travaux, des services et des capitaux.

2 – Juste prix contre offres anormalement basses

2.1 – Le problème

Les maîtres d'ouvrage privés ont une immense liberté pour choisir leurs architectes et les partenaires de ceux-ci, et pour définir ensemble les modalités de leur coopération, y compris pour convenir des conditions de rémunération de ces maîtres d'œuvre ⁶.

Il n'en est pas de même pour la maîtrise d'ouvrage publique, objet depuis des décennies, de toutes les attentions du législateur.

Heureusement, certains de ces textes ont été pensés pour favoriser la réussite des opérations qu'engagent les maîtres d'ouvrage : on citera immédiatement la loi MOP⁷ que le législateur a rédigée et votée dans un seul but : créer les procédures susceptibles de favoriser au maximum les qualités des ouvrages publics de bâtiment et d'infrastructure.

Hélas, d'autres textes sont surtout la marque d'une grande défiance sur la vertu et l'intégrité des acteurs publics et privés.

On se contentera d'évoquer ci-après la **directive 2014/24/UE du 26 février 2014**, relative aux marchés publics, qui a conduit la France à rédiger un **code de la commande publique** lourd et compliqué à appliquer sans risque d'erreur.

Cette situation de complexité a encouragé les maîtres d'ouvrage publics à conclure des marchés globaux (une seule occasion d'être retardé par des recours) et, pire, à créer leurs propres structures techniques pour éviter d'avoir à faire des appels d'offres publics pour certains marchés de services !

On se félicitera néanmoins de la qualité et de la sagesse de l'essentiel de ce CCP (applicable depuis le 1^{er} avril 2019) rassemblant beaucoup de dispositifs autrefois éparpillés, dont, notamment les dispositions de la loi MOP.

Les offres anormalement basses étant "de nature à compromettre la bonne exécution du marché", le CCP prescrit, tout d'abord la "détection" de celles susceptibles de l'être, puis leur "rejet" en cas de justification non pertinente ⁸.

On constatera que, pour la plupart des marchandises, travaux ou services :

– il est possible d'établir des cahiers des charges prescrivant précisément l'objet du marché et les niveaux de toutes les qualités attendues de la réalisation. C'est notamment le cas pour les marchés de travaux ;

– pour ces marchandises, travaux ou services, il existe un grand nombre de repères financiers : durées courantes d'exécution et coûts de main d'œuvre, tarifs de fournisseurs ou de loueurs de matériel, transactions antérieures rigoureusement identiques, etc ; ces repères permettent à l'acheteur public d'apprécier si certaines offres sont susceptibles d'être des OAB.

Aucune des deux conditions énoncées ci-dessus (exigences précises imposables en totalité, repères sur les éléments de coûts) **ne peut être satisfaite dans le cas des prestations de maîtrise d'œuvre.**

On a plusieurs fois démontré⁹ pourquoi une grande partie des qualités attendues d'une mission de maîtrise d'œuvre ne pouvaient pas être exprimées, imposées et contrôlées in fine selon des repères objectivement quantifiables.

On a ensuite démontré que chaque opération était différente, tant dans son programme que dans son contexte et dans ses enjeux à long terme.

Et on n'a pas oublié d'écrire que chaque opération de bâtiment ou d'infrastructure constituait un nouveau maillon du patrimoine de notre pays (qualifié d'intérêt public par la loi de 77). Ce qui fixe un haut niveau de responsabilité pour les maîtres d'ouvrage et leurs maîtres d'œuvre quand ils doivent fixer les moyens dont disposeront ces derniers pour accomplir leur mission.

Le problème est donc de déterminer comment on peut aider les maîtres d'ouvrage publics à détecter d'éventuelles OAB afin de convenir avec leurs maîtres d'œuvre du juste prix de leurs missions.

2.2 – Les maîtres d'ouvrage publics ont intérêt à convenir d'un juste prix

Si l'on raisonne au premier degré, inviter un maître d'ouvrage à choisir, pour une mission de maîtrise d'œuvre, une offre plus chère que l'une des offres les plus basses, engendrera un coût supplémentaire immédiat à la collectivité. In-con-tes-table.

Mais il faut avoir été victime d'hémiplégie cérébrale par overdose d'idéologie concurrentielle pour ne pas voir toutes les situations dans lesquelles **les risques d'une mauvaise exécution d'un marché de maîtrise d'œuvre sont infiniment plus graves que l'éventuel surcoût du marché.**

Cette évidence avait été relevée par l'ex Commission centrale des marchés :

"Dans le cas de surévaluation de la rémunération d'un marché de maîtrise d'œuvre, le risque est limité à cet excès de dépense, alors qu'en cas de sous-évaluation, les risques sont beaucoup plus graves puisqu'ils portent sur le coût de la construction et sur ceux de son exploitation pendant des décennies."

⁵ Voir une énième analyse des raisons d'être des syndicats et de l'Ordre des architectes dans PA n° 70, pages 12 et 13.

⁶ Les maîtres d'ouvrage professionnels sérieux, dans leur propre intérêt (réussir le meilleur ouvrage possible) et aussi, conscients de leurs responsabilités à l'égard du cadre de vie, ne commettent pas l'erreur de choisir le maître d'œuvre qui fait une offre anormalement basse.

⁷ Les dispositions de la loi MOP et du décret 93-1268, abrogés, sont désormais incluses dans les parties législative et réglementaire du code de la commande publique, dans le livre IV de la deuxième partie de ce code.

⁸ Articles L.2152-5 & 6, articles R. 2152-3 à 5 du CCP

⁹ Voir PA n° 67, pages 8 à 12 : "Maîtrise d'œuvre et concurrence"

Car il faut une nouvelle fois rappeler que c'est **l'étude approfondie des projets**¹⁰ qui peut permettre une meilleure maîtrise de leur coût de construction (économie sur un coût dix fois supérieur à celui de la maîtrise d'œuvre !).

C'est **l'étude approfondie des projets** qui peut le mieux conduire à des ouvrages moins coûteux à exploiter (économie sur des décennies, sans comparaison avec le coût de la maîtrise d'œuvre).

Et ce serait une erreur de ne pas relever que c'est **l'étude approfondie des projets** qui permet de concevoir des ouvrages répondant aux attentes de toutes les personnes qui auront à l'utiliser, et dont la satisfaction (osons le terme de "productivité") compte aussi dans l'équation portant sur la rémunération des maîtres d'œuvre.

On prouve ainsi que les conséquences dommageables d'un projet médiocre par insuffisance de rémunération sont disproportionnées avec une économie dérisoire sur la mission de maîtrise d'œuvre.

Quand on entend quelques grands esprits évoquer un **"dommage porté à l'économie"** lorsqu'on invite les maîtres d'ouvrage, pour des marchés de maîtrise d'œuvre, à écarter toutes les offres trop basses, on peut être inquiet pour les qualités de notre patrimoine futur.

Il faut leur expliquer que ce sont des études trop courtes, peut-être avec des acteurs médiocrement qualifiés, qui sont susceptibles de créer les plus graves dommages au cadre de vie dont dépend pour une grande partie le bien-être des personnes et le bien-vivre collectif. Sans oublier les qualités espérées du patrimoine.

Les conséquences dommageables d'un projet médiocre par insuffisance de rémunération sont disproportionnées avec une économie dérisoire sur la mission de maîtrise d'œuvre.

2.3 – Comment aider les maîtres d'ouvrage à convenir d'un juste prix

On évoquera d'abord la notion de repères que pourrait constituer l'ensemble des offres des professionnels consultés en vue d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Et on citera encore quelques grands esprits qui croient qu'en éliminant les offres susceptibles d'être anormalement basses, on "réduit" la concurrence, situation insupportable aux personnes atteintes de concurrence aigüe.

Ils se trompent : aujourd'hui, vu la difficulté des maîtres d'ouvrage à sécuriser l'élimination des OAB des marchés de maîtrise d'œuvre, beaucoup d'équipes renoncent à présenter une offre. La conséquence néfaste est que la compétition se joue entre les "bradeurs" qui donnent alors le ton sur le niveau des rémunérations.

Si on aide convenablement les maîtres d'ouvrage à sécuriser cette élimination des OAB, on peut espérer revenir à un niveau correct des rémunérations, ce qui entraînera le retour des équipes qui limitent actuellement leur participation quand il s'agit d'appels d'offres publics.

Les offres n'étant pas des repères fiables, il faut donc trouver d'autres atouts.

Tout d'abord, les maîtres d'ouvrage ne doivent pas négliger les conseils donnés par des AMO sérieux susceptibles de proposer des prix corrects pour les missions de maîtrise d'œuvre. Et par la suite, les maîtres d'ouvrage n'ont pas à "s'excuser" d'être contredits par les offres de bradeurs.

Cette évaluation, quand elle a été faite avec sérieux par les maîtres d'ouvrage, est d'ailleurs un repère que les tribunaux prennent en considération en cas de contestation sur l'élimination d'OAB.

Mais les maîtres d'ouvrage dispose d'un outil particulièrement performant en raison de l'étendue des éléments proposés pour évaluer de telles missions : le Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics.

2.4 – À propos du Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics

En novembre 1993, quand les décrets MOP ont été publiés et que les textes (et barèmes) de 1973 ont été abrogés, les maîtres d'ouvrage publics les plus professionnels ont pressenti que la disparition de ces documents destinés à la fixation des honoraires de maîtrise d'œuvre allait leur poser d'énormes problèmes ; ils étaient bien conscients qu'ils manqueraient désormais de repères pour fixer le juste prix des missions de maîtrise d'œuvre, d'où un double danger :

- convenir d'honoraires trop bas, ce qui serait choisir le maître d'œuvre qui consacrerait le moins de temps à l'étude de leur projet, peut-être avec des acteurs insuffisamment qualifiés !
- fixer trop haut, inutilement, la barre des honoraires ; à propos de ce risque, on renverra à l'analyse de l'ex Commission centrale des marchés, rappelée ci-avant.

Les maîtres d'ouvrage publics ont donc souhaité que soit entrepris la rédaction d'un document susceptible de guider l'ensemble des professionnels pour une fixation appropriée des rémunérations des maîtres d'œuvre.

Cette concertation a eu lieu au premier semestre 1994 et a abouti à la publication du "Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics".

Voici la lettre du ministre Bernard Bosson présentant ce guide :

*"Je suis heureux de vous adresser le **"Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre"**.....*

"La loi MOP a pour objectif essentiel de créer les conditions d'une plus grande qualité des constructions et ouvrages publics, objectif auquel je suis très attentif.

"Il n'est plus possible, ni souhaitable, d'imposer de nouveaux barèmes ou tout autre mode de calcul des rémunérations.

"Toutefois, il a paru utile d'aider le maître d'ouvrage public et l'équipe de maîtrise d'œuvre dans leur dialogue pour la détermination de la rémunération des nouvelles missions de maîtrise d'œuvre.

¹⁰ On simplifie en écrivant "étude approfondie des projets". Mais il faut entendre que celle-ci nécessite beaucoup de temps de recherche et de réflexion, de temps de concertation avec le maître d'ouvrage et les futurs utilisateurs, sans renoncement à telle ou telle itération pour choisir le meilleur chemin, et, bien évidemment, avec des acteurs qualifiés et du matériel performant.

MANQUE DE REPERES...



“Un dialogue fructueux entre eux dès cette étape entraîne le plus souvent le succès de leur coopération ultérieure, puis la réussite de leur projet commun.

“En outre, la qualité d’un édifice ou d’une infrastructure dépend, pour une grande part, de la qualité des études et du suivi de chantier : la maîtrise d’œuvre doit être rémunérée de façon équitable pour pouvoir assurer cette qualité.

“J’ai donc demandé à ce qu’un guide, même s’il est sans valeur réglementaire, soit mis à la disposition de tous pour faciliter la libre négociation contractuelle de cette rémunération.

Issu d’une concertation entre les principaux partenaires concernés, ce guide est un outil volontairement simple et pratique, ménageant un large espace de négociation.

“J’ai particulièrement veillé à concilier une juste rémunération des missions de maîtrise d’œuvre et la nécessaire maîtrise des coûts d’investissement.

“Je souhaite que chaque intervenant dans l’acte de construire soit conscient de sa responsabilité vis-à-vis de la société : chaque bâtiment public, chaque logement social, chaque ouvrage d’infrastructure a une influence sur la qualité de la vie quotidienne de nos concitoyens.

“Le paysage de notre pays et la manière d’y vivre dépendent pour une grande part de la qualité des ouvrages publics.

Bernard Bosson

Les maîtres d’ouvrage publics sont généralement conscients de l’aide que peut leur apporter ce Guide, pour plusieurs raisons :

- l’article L.2421-1-3° du CCP impose aux maîtres d’ouvrage de fixer l’enveloppe financière prévisionnelle de toute opération : cette enveloppe englobe la rémunération de la maîtrise d’œuvre, qu’il y a donc lieu d’évaluer en amont (longtemps avant une quelconque offre) ;
- si le maître d’ouvrage organise un concours, il doit fixer, en tenant compte des caractéristiques de l’opération et de l’ampleur des prestations exigées des candidats, le montant de l’indemnité financière à leur verser ;
- à l’occasion d’un appel d’offres, et compte tenu des enjeux considérables et irréversibles des ouvrages publics, tels que

rappelés par le ministre Bernard Bosson, le maître d’ouvrage doit absolument veiller à ne pas retenir une offre anormalement basse ;

- enfin, lors de la négociation de la rémunération de l’équipe de maîtrise d’œuvre retenue, le maître d’ouvrage a intérêt à prendre en considération le maximum de critères appropriés à son opération (nature, contexte, complexité, importance, etc). C’est précisément l’intérêt du Guide que d’avoir inventorié la plupart des facteurs pouvant caractériser les opérations. Sans prétendre à l’exhaustivité, le Guide propose 27 critères.

Dans toutes les occasions évoquées ci-dessus, **les maîtres d’ouvrage**, a priori privés de repères pour prendre les décisions financières les plus adéquates pour la réussite de leur opération, **peuvent trouver une aide très efficace dans le Guide. Celui-ci leur permet d’agir en sécurité, dans l’intérêt public.**

A priori, les maîtres d’œuvre n’auraient pas à connaître ce Guide, puisque, comme le rappelle l’Unsa depuis plusieurs décennies, **il leur appartient d’évaluer eux-mêmes la rémunération nécessaire pour exécuter la mission projetée**, en fonction des temps à passer, des divers coûts des acteurs de l’équipe et de tous les autres coûts liés à leurs structures et aux particularités de l’opération.

La comptabilité analytique des agences, qui permet cette “personnalisation” des offres, est un vieux cheval de bataille de l’Unsa. L’informatisation des cabinets d’architecte a grandement facilité la mise en œuvre de telles comptabilités analytiques. Toutefois, quand un maître d’ouvrage s’appuie sur le Guide pour conduire une discussion d’honoraires avec le maître d’œuvre qu’il a choisi, celui-ci a intérêt à connaître la portée des critères de complexité figurant dans le Guide.

En conclusion, on rappellera simplement que ce Guide, même s’il n’a pas une valeur réglementaire, est d’origine ministérielle, rédigé par une structure interministérielle. En faire la promotion n’est pas un péché.



Inauguration officielle



LE 50^E CONGRÈS DES ARCHITECTES S'EST TENU AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRÈS DE STRASBOURG LES 24, 25 ET 26 OCTOBRE DERNIERS. Un congrès tout particulier en cette année 2019 où l'Unifa célébrait son cinquantenaire. Un congrès de passation également, avec l'élection de Jean-Michel Woulkoff, qui succède à Régis Chaumont à la présidence de l'Unifa.

50^E CONGRÈS DES ARCHITECTES À STRASBOURG

LES ATELIERS



^ Béton et empreinte carbone des bâtiments : de la rénovation thermique à la réhabilitation environnementale du bâtiment ?

Après une introduction par Laurent Truchon, directeur Délégué Bâtiment CIMbéton, **représentant la Filière Béton**, Philippe Osset, président - cofondateur de Solinnen est intervenu sur la question de la déconstruction totale du bâtiment ou de la déconstruction par-

tielle en vue d'une réhabilitation. Ont suivi deux belles présentations de projets avec l'intervention de Thierry Maire, architecte, **TOA Architectes Associés** pour l'extension de la Caserne Lefebvre à Mulhouse et Pierre Lynde, architecte, gérant, **Formats Urbains Architectes Associés** pour le bâtiment 33 de DMC à Mulhouse, exemple de réutilisation d'un bâtiment industriel de 1929.

Traitement dématérialisé des factures de travaux en marché publics

Gain de temps, simplicité, efficacité, économies, gestion de la trésorerie améliorée, la facturation électronique présente de nombreux avantages. À compter du 1^{er} janvier 2020, **toutes les entreprises** sont désormais concernées par l'obligation d'envoyer leurs factures aux entités publiques via le portail Chorus Pro. Au cours de cet atelier animé par **l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE)**, ont été présentés de manière très concrète le fonctionnement général de Chorus pro, les types de documents échangés ainsi que les modes d'accès et outils mis à disposition par l'administration pour accompagner les utilisateurs.



La rénovation structurelle des bâtiments patrimoniaux en bois, en maçonnerie et en béton armé.

Présentation par la société **Freyssinet** de techniques ne portant pas atteinte à l'esthétique des ouvrages et disposant des méthodes de calcul et de mise en œuvre approuvées par les bureaux de contrôle. Un spécialiste de la réparation structurelle reconnu par les architectes, avec 2000 chantiers par ans depuis plus de 50 ans.



Croissance verte, économie circulaire : où en est la filière Terre Cuite ?

Au travers de la présentation de différents projets saillants, **la Fédération Française Tuiles et Briques (FFTb)** a su mettre en lumière la terre cuite comme étant le plus contemporain des matériaux durables et le plus durable des matériaux contemporains.



Permis d'expérimenter, TIM, CIM, BIM : quelle est la réponse des industriels ?

Recherche de données accessibles, modélisation de la maquette urbaine avec intégration des données, la maquette numérique est au cœur de la réflexion et du développement architectural et suit toutes les phases du projet. Organisé par **le Club Prescrire**, cet atelier apportait les témoignages d'industriels de premier plan, Poly-Pac, Rector, Siplast, Soprema, Weber et Wienerberger face à ces nouveaux enjeux.

La mixité bois et acier

Comme le déclarait Jean-Michel Wilmotte "La mixité est heureuse lorsque les matériaux sont vrais". Une conférence thématique réjouissante mettant à l'honneur la mixité acier/bois au travers différentes réalisations présentées par **le Syndicat de la Construction Métallique de France (SCMF)**, illustrant, entre autres, les possibilités de l'association de poutrelles métalliques avec les différentes techniques du bois (ossature, CLT, poteaux-poutres).



AIMCC

L'Association des Industriels de la Construction Biosourcée a présenté le contexte normatif et réglementaire des produits de construction biosourcés (bois, chanvre, lin, ouate de cellulose...). Ces produits renouvelables et stockeurs de carbone ont d'évidentes qualités environnementales. Mais ils ont également un intérêt en matière d'isolation thermique et acoustique, et de confort et bien-être pour les occupants de bâtiment. Ils sont l'une des clés pour du changement de paradigme de l'acte de construire.



Le devoir de conseil au cœur de la rénovation, par la MAF

Comment limiter la responsabilité du maître d'œuvre en matière de travaux sur existants ? Réponse : par l'information du maître d'ouvrage, comme le rappelait justement **la MAF** lors de l'atelier consacré à cette question. Le devoir de conseil consiste à avertir son client sur les avantages et les inconvénients d'une opération. Les diagnostics préalables et les contrats propres à l'intervention sur les ouvrages existants relèvent d'une information spécifique, tout comme la connaissance du risque de travaux supplémentaires, d'imprévus et de dépassement budget.

Atelier du Club "Oui Au bois"

3 intervenants architectes, membres du Club "Oui Au Bois", ont apporté leurs expertises et retours d'expérience sur la thématique "Rénovation et Patrimoine" le 27 octobre dernier dans le cadre de la 50^e édition du Congrès de l'Unfsa : Jean-Christophe Brua (JCBA), architecte du Patrimoine ; François Liermann (Panoptique) architecte et vice-président du CROA Grand Est ; Rémy Claden (PUSH Architecture) architecte et conseiller de l'ASMA (Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne).

Les sujets discutés et illustrés étaient :

- le besoin de proposer des solutions de rénovation, plutôt que d'envisager trop souvent la destruction et le remplacement de l'existant ;

- privilégier des éco-matériaux qui, au-delà de leurs avantages environnementaux ou sociétaux notamment, apportent une réponse fiable et parfaitement adaptée au bâti ancien, assurant ainsi sa pérennité ;
- le besoin des complémentarités (de matériaux, de matière grise...), pour faire aboutir des projets d'éco-rénovation ;
- l'importance de la formation et de la transmission ;
- le rôle essentiel de la rénovation pour répondre à des enjeux majeurs d'urbanisme, de qualité de vie (limiter les déplacements) et de maîtrise du foncier (rénover plutôt que construire sur un nouveau terrain).

L'évènement s'est tenu à "L'ant café" de Strasbourg, en présence d'une cinquantaine d'architectes de l'Unfsa venus de toute la France.

LES TABLES RONDES

ANIMÉES PAR DOMINIQUE ERRARD

Débat "Transition du patrimoine bâti et redynamisation urbaine, des réponses locales pour un enjeu européen"

Le patrimoine, entre urgence climatique et ambition politique

Quels sont les enjeux qui gravitent autour de la transformation-réutilisation du bâti existant ? Cette question était placée au cœur du congrès de Strasbourg. Lors du débat sur la transition du patrimoine bâti, **Karima Delli, députée européenne**, affirmait que le changement climatique remet en question l'utilisation même du béton dans la construction. Les matériaux biosourcés – bois, chanvre, paille, linoléum... – sont, selon elle, la bonne réponse qui s'impose désormais aux constructeurs. Quant à **Pascal Mangin, président de la commission culture de la Région Grand Est**, il ne craint pas de voir une nouvelle France défigurée par les isolants thermiques extérieurs quelles que soient leurs natures : pour lui, ces matériaux ne font que s'ajouter à une architecture déjà trop "passe partout" qui a perdu son identité régionale. L' élu préfère appeler les architectes à un sursaut de créativité dans leurs interventions sur le bâti existant. Pourtant **Bernard Desmoulin, architecte et académicien**, s'inquiète de ces rénovations énergétiques éphémères dont les matériaux se dégradent trop rapidement, laissant derrière elles les habitants à leur triste sort dans des villes enlaidies faute d'ambition architecturale dans le cadre de la transition écologique. Ce que confirme **Régis Chaumont. Le président de l'Unfsa** appelle par ailleurs le gouvernement à ne pas pénaliser davantage les propriétaires immobiliers. Il estime qu'ils ont besoin de conditions économiques favorables pour financer une transition écologique coûteuse et de longue durée.

Débat "Unfsa, 50 ans de combats ! Quelle vision pour l'avenir de la profession ?"

L'avenir des architectes autour de l'offre globale

Une semaine après l'annonce des "priorités pour l'architecture" par le ministre de la Culture, les architectes débattaient de l'avenir de la profession à leur congrès annuel. **Régis Chaumont, président de l'Unfsa**, a notamment salué le souhait de Franck Riestler de mettre en place l'approche interministérielle de l'architecture que l'Union des architectes appelle de ses vœux depuis plusieurs années. Mais, le débat a rapidement porté sur la commande d'architecture



et notamment sur "l'offre globale" qui connaît un succès grandissant en marchés publics. **Denis Dessus, président de l'Ordre des architectes, Lorentz Bräker, vice-président de l'Union internationale des architectes, et Jean-Michel Woulkoff, futur président de l'Unfsa**, ont ensemble évoqué cette offre qui regroupe les études et les travaux. Cette formule qui existe également dans les marchés privés des contractants généraux (chez les Architectes notamment) apparaît aujourd'hui vertueuse pour la commande du particulier : elle associe l'offre des artisans et celle de l'architecte sous le contrôle de ce dernier. En revanche, les intervenants du débat la juge problématique lorsqu'elle concerne des opérations importantes : elle place l'architecte sous la coupe de l'entreprise générale et prive le maître d'ouvrage du contrôle de l'entreprise par l'architecte. Au terme de ce débat, la question reste entière : quel poids l'offre globale aura-t-elle dans l'avenir de la profession ?

Dominique Errard

CONFÉRENCE DE BERNARD DESMOULIN



“Notre planète, notre seul abri, est devenue, depuis quelques années, un abri provisoire.

Bâtir est un acte violent qui alourdit chaque jour un peu plus notre paysage. Une nappe construite s’étend peu à peu sur le monde. Il semblerait qu’en un siècle l’homme a plus construit que lors de tous les siècles précédents. Y aurait-il dès lors une nécessité cachée à poursuivre une

logique de conquête alors que le simple bon sens nous suggère, sans ambiguïté d’adopter une attitude contraire. Dans cette pulsion destructrice qui alourdit le monde, que reste-t-il à démontrer sinon la capacité de l’homme à inventer une philosophie de temps de pause, temps de réflexion pour concevoir une logique positive respectueuse de sa propre existence. Nous pensons que la vraie modernité se trouve ici. Cette modernité est à la fois un abri et un habit. Pour nous architectes, comme pour tous ceux qui ont la prétention d’agir sur leur environnement, elle est une nécessité mais ses contours sont indécis et ses frontières surprenantes. La Modernité nous aide à définir un avenir. Ce n’est pas un spectacle qui dure l’instant d’une performance. La Modernité se transforme pour définir de nouvelles valeurs issues des précédentes. Comme la beauté, elle est liée à un état de permanence. Elle ne contredit en rien ce qui précède, elle en est simplement le résultat. Et c’est cette quête, ce chemin qui sans nostalgie ni mélancolie nous aide à rechercher chez nos contemporains et leur société l’esthétique et l’idéologie, la grammaire et le vocabulaire utiles pour nous servir. Nos écoles d’architecture produisent chaque année 2000 diplômés. Ceux-ci sont-ils préparés à redéfinir un périmètre de convivialité ou restent-ils condamnés à stagner dans un univers beaux-arts détachés de l’histoire autant que de l’avenir ?”

CONFÉRENCE DE PIERRE-LOUIS FALOCI



Pierre-Louis Faloci nous a séduits avec sa conférence empreinte d'une rare sensibilité.

L'intégration de ses références cinématographiques dans ses projets, son travail sur les cadrages, sur la lumière, son appréhension des paysages et les percées visuelles que procurent ses projets nous ont fait comprendre son inspiration.

Construire pour le site, dans le site, percevoir au travers du programme le sens, la poésie ou la gravité du projet, intervenir par touches sensibles sans être omniprésent sont les fils conducteurs de ses réalisations.

À LA DÉCOUVERTE DE L'UNSA...

TÉMOIGNAGE DE L'AGENCE ECOARCHI (VAUCLUSE), DONT TOUTE L'ÉQUIPE S'EST RENDUE À STRASBOURG POUR LE CONGRÈS.

*“ 4 architectes, 2 designers d'espace et une archi d'intérieur, une bonne dynamique et cohésion d'équipe, voilà ce qui constitue les bases de l'agence ecoarchi, située à Bollène dans le Vaucluse depuis 2013. Diplômé de l'ENSAIS, **Luc Perret, le gérant,** propose de faire partager son amour pour Strasbourg lors d'un séjour team-building qui nous conduira par la même occasion à nous aventurer au 50^e Congrès de l'Unsa.*

Suite à la rencontre avec Régis Chaumont lors d'une formation MAF à Marseille cet été, les circonstances étaient rassemblées pour éveiller notre curiosité, et sortir de notre territorialisme parfois délétère.

Nous avons assisté au brassage de nombreux intervenants divers et variés, tant à la fois liés aux techniques du bâtiment, au commercial, qu'à l'histoire et à l'avenir de la profession d'architecte. En complément aux multiples conférences auxquelles nous avons assisté, c'est dans l'interstice des pauses déj ou café que tout se joue. En tant que jeune agence toujours en recherche d'informations, ce séminaire a été fort de rencontres, de questionnements,



de comparaisons et de fraternité à travers les embuches que sème ce métier et auxquelles nous devons faire face, sans perdre de vue la lueur d'un exercice serein de la profession.”



LES VISITES ARCHITECTURALES

La journée du samedi 26 octobre fut rythmée par les visites de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat (architecte : Rudy Ricciotti) et du Musée Unterlinden de Colmar (architecte : Herzog & de Meuron, Pritzker 2001). En fin de journée, les participants ont visité la Cave du Roi Dagobert à Traenheim et profité d'une dégustation.



Le bureau national élargi de l'Unfsa



Vendredi 25 octobre 2019 : Soirée "off" à l'Ancienne Douane



Dîner de gala



Déjeuner sur l'espace Exposition



Les élections à la présidence de l'Unfsa



Accueil des congressistes



Lionel Blancard de Léry,
réfèrent BIM de l'Unsa
président des Clubs Prescrire
et BIM Prescrire

Une rentrée "municipales"

À l'occasion des 50 ans de l'Unsa, vous avez lu dans *Passion Architecture* que "J'aime les industriels". Cette passion est réelle, nous avons besoin de vous pour concrétiser nos envies et visualiser ensemble des projets.

Toutefois, un phénomène bizarre contrarie périodiquement (tous les six ans) notre soif de bâtir : **les élections municipales.**

Ce phénomène, qui devrait tous nous **rassembler** et tous nous mettre **en marche** vers de nombreux projets républicains, où s'exprimerait notre imagination parfois "**insoumise**" mais toujours **verte** malgré les années. Eh bien non, ce phénomène annonce plutôt un temps maussade pour la construction.

"L'homo-électeur" (je rassure notre ministre rien d'homophobe dans ces propos !) devient prompt à sanctionner le chef de la tribu qui a eu l'audace de construire trop de nouvelles cases. Il oublie que la tribu vieillit et que les nouvelles cases sont destinées aux jeunes du village. Que ces cases sont construites par ses artisans et que le développement du village nécessitera peut-être d'ouvrir un petit magasin.

Alors toi, l'homo-électeur, réveille-toi et encourage le valeureux chef bâtisseur à développer harmonieusement son village.

Une très bonne année à toutes et à tous !

WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

CLUB Prescrire



CONTACTS

Thomas Leccia, Chargé de projets – Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail – 75007 Paris – Tél. : 01 40 26 04 04 – Fax : 01 40 26 04 05 – clubprescrire@clubprescrire.com

www.assaabloyleftrance.com

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS COUVRE LES BESOINS D'ISOTHERMIE, MAIS AUSSI DE VITESSE DE FONCTIONNEMENT

ASSA ABLOY
Entrance Systems

PORTES SECTIONNELLES ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, ASSA ABLOY Entrance Systems couvre les besoins d'isothermie, mais aussi de vitesse de fonctionnement

Les portes et équipements de quais ASSA ABLOY Entrance Systems, pour les bâtiments industriels, logistiques et commerciaux, maximisent l'isolation et contribuent à la performance globale des constructions en position fermée. Championne de l'isolation, la porte sectionnelle ASSA ABLOY OH1082P offre une isolation inédite de 82 mm, renforcée de joints doubles, pour un U de 0,46 W/m²k.

Or certains bâtiments sont voués à s'ouvrir et se refermer des centaines de fois par jour et une porte complètement ouverte laisse s'échapper les calories 1000 fois plus vite que la même porte fermée. Pour ces sites à fort trafic, ASSA ABLOY Entrance Systems propose une alternative haute vitesse, la porte sectionnelle OH1042S, quatre fois plus rapide qu'une porte sectionnelle classique, avec une structure sécurisée et renforcée, moteur de type porte souple rapide, roulettes doubles et barrière immatérielle.



▲ La porte sectionnelle rapide OH1042S est une alternative haute vitesse pour tous les sites à fort trafic où l'isothermie ne suffit plus.



Avec ses 82 mm d'isolation et ses doubles joints multi-lèvres, la porte sectionnelle OH1082P réduit son coefficient U à 0,46 W/m²K, porte de 5 x 5 m complète.

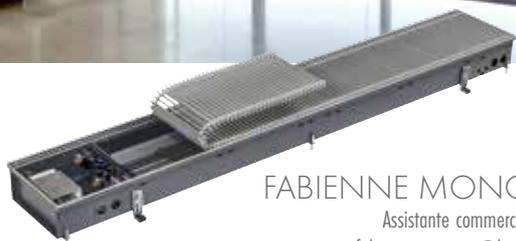
BENJAMIN LESCURE

Consultant Architectes

benjamin.lescure@assaabloyleftrance.com

Port. : +33 (0)6 15 47 07 21

assaabloyleftrance.fr



FABIENNE MONGOIN

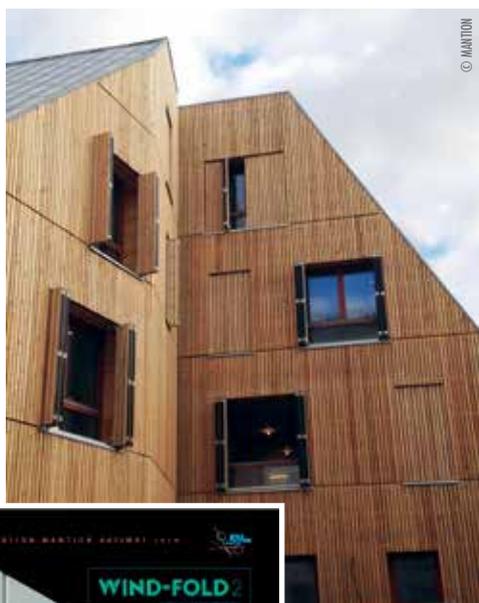
Assistante commerciale interne
fabienne.mongoin@kampmann.de
Tél. : +49 591 7108-192
www.kampmann.fr

KATHERM HK, le système de chauffage et refroidissement en caniveau pour l'installation avant de grandes façades vitrées

La gamme Katherm HK ne répond pas seulement à la demande pour un climat intérieur confortable et efficace, mais aussi aux exigences esthétiques et écologiques les plus élevées.

- Trois fonctions dans un seul appareil : chauffage, refroidissement et alimentation en air primaire.
- Disparaît discrètement dans la chape ou le faux plancher, pour une vue dégagée.
- S'adapte de façon optimale aux façades quelconques (poteaux-traverses ou arrondies).
- Très largement personnalisable avec 9 longueurs, 3 largeurs et 3 hauteurs.
- Grilles de couverture proposées en aluminium, bois ou acier inoxydable.
- Aucune sensation de courant d'air grâce au flux d'air continu et à la température régulée à partir du sol.
- Éconergétique et des émissions sonores particulièrement faibles.

Destinations : bâtiments administratifs, bureaux, hôtels etc. - toutes zones représentant une charge de refroidissement élevée.



LE SYSTÈME COULISSANT MANTION WIN-FOLD2®

Le système coulissant MANTION WIN-FOLD2® est adapté pour volet, brise-vent ou brise-soleil. Il s'agit d'un système coulissant-pliant nouvelle génération fabriqué en France, comme tous les produits MANTION.

WIN-FOLD2® est un système qui vous offre fiabilité, silence et esthétique avec des panneaux supportant jusqu'à 30 kg pour bois, aluminium ou PVC, dotés d'une épaisseur allant de 26 à 36 mm (si supérieur, nous contacter) et d'une largeur allant jusqu'à 600 mm.

Vous avez le choix entre une pose en façade ou bien une pose en tunnel (linteau), sachant que toutes les configurations sont possibles. Notre système vous apporte de la praticité grâce à l'option de maintien en position ouverte des vantaux, et le verrouillage 1 ou 2 points. Votre pose est simplifiée grâce à un gabarit multiposition. Apparence discrète et système fiable grâce à son mécanisme silencieux et esthétique puisque vous avez la possibilité de travailler sur des panneaux à motifs personnalisés. Le rail est dissimulé derrière les vantaux, ce qui permet d'habiller les façades sans décrochement.

STELLA NANECOU

Chargée de communication
s.nanecou@mantion.com
Tél. : +33 (0)3 81 50 56 77
www.mantion.com - www.la-porte-en-verre.com

B!KLIMAX TWIN COPPER, îlot suspendu rayonnant chauffant et rafraîchissant

L'îlot **b!klimax TWIN COPPER** est un système de plafond rayonnant suspendu à hautes performances thermiques et acoustiques.

Il se compose d'un coisson métallique en acier galvanisé micro perforé des deux côtés qui est activé par un circuit hydraulique rayonnant en tube de cuivre. Celui-ci est logé à l'intérieur de profils en aluminium qui servent ainsi de diffuseurs thermiques. Il se distingue donc par sa capacité à transmettre le chaud et le froid, aussi bien par le dessus que par le dessous, ce qui lui confère des performances optimales en été comme en hiver. Un isolant en polyester, couplé à la double surface micro perforée, favorise l'absorption des ondes sonores et contribuent ainsi au confort acoustique.

L'îlot **b!klimax TWIN COPPER** est la solution design à hautes performances pour tous vos projets.

YANN ISABELLO

Chargé d'affaires

Tél.: +33 (0)4 74 95 65 49

infos@pbtub.fr

www.pbtub.fr



PLUS DE LUMIÈRE DU JOUR MAIS SANS SURCHAUFFE, AVEC LE PANOVISTA MAX DE RENSON

Grâce au Panovista Max de Renson, il est possible d'équiper de grandes fenêtres d'angle sans cadre, avec une protection solaire. L'absence de profils en aluminium et de câbles visibles dans l'angle permet de conserver la vue panoramique sur l'extérieur. La chaleur est retenue à l'extérieur pour éviter que les températures intérieures n'atteignent des sommets. Les deux parties du store sont actionnées par un seul moteur et une fermeture éclair relie les deux toiles lors du déroulement. La toile est solidement maintenue par un système de coulisses, même en cas de vitesses de vent élevées (jusqu'à 90 km/h). Le Panovista Max peut être appliqué sur des fenêtres d'angle jusqu'à deux fois 6 m en largeur, avec une surface totale de maximum 30 m². Un store idéal pour une architecture design et minimaliste.

ROEL BERLAEN

XOXOXOXOXOX

roel.berlaen@renson.be

Té.l. : +32 56 62 93 73

www.renson.eu





FAÇADE FWS 35 PANORAMIQUE DESIGN

Primée aux Awards de l'innovation : Schüco Façade FWS 35 Panoramique Design, la façade la plus fine du marché.

Dédié à la réalisation de façades panoramiques et adapté à tous les marchés, le système capot serreur FWS 35 Panoramic Design allie design aux lignes épurées et hautes performances, en atteignant des valeurs thermiques du niveau des standards PassivHaus (jusqu'à $U_f = 1.30 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$). Avec sa structure presque "invisible", elle offre une finesse des masses vues unique de 35 mm.

Autorisant l'intégration des fenêtres aluminium Schüco AWS, le système FWS 35 Panoramique Design peut être équipé de la technologie d'ouverture automatisée Schüco TipTronic pour un confort d'utilisation et une consommation énergétique optimale.

Énergie :

- Thermique : $U_f = 1.30 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$
- Triple vitrage avec reprise de vitrage jusqu'à 50 mm

Design :

- Système de façade aluminium avec des masses vues extrêmement fines de 35 mm
- Différents types de capots

Sécurité :

- Résistance à l'effraction testée jusqu'à RC2
- Reprise de poids jusqu'à 400 kg par traverse

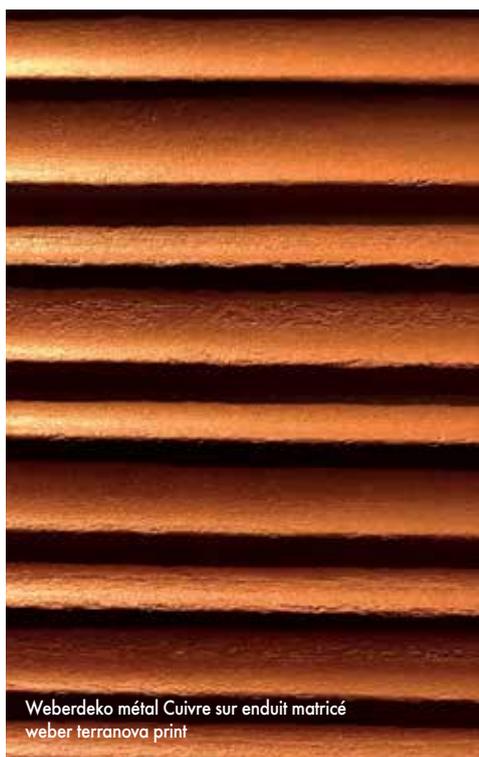
ALEXANDRE KRUPKA

Responsable Projets et Promotion

akrupka@schuco.com

Port. : +33 (0)6 30 37 71 47

www.schuco.fr



Weberdeko métal Cuivre sur enduit matricé
weber terranova print

WEBERDEKO MÉTAL :

la nouvelle patine pour donner un aspect métal unique aux façades

Avec ses vingt teintes tendances développées pour répondre aux exigences de l'architecture contemporaine, weberdeko métal est la nouvelle solution weber pour donner un aspect métal unique aux façades.

S'il existe des peintures métallisées au pouvoir couvrant, weberdeko métal se veut, à l'inverse, translucide afin de se marier au mieux avec la couleur de l'enduit sur lequel elle est appliquée, en lui donnant un aspect moderne et scintillant.

L'idée n'est pas d'en recouvrir toute la façade, mais plutôt de faire ressortir certains éléments comme un pan de mur, une cage d'escalier, des modénatures...

Cette patine de finition est idéale pour les façades neuves ou anciennes, murs de maisons, bâtiments collectifs et tertiaires. En intérieur et en extérieur, elle s'adapte à toutes les formes architecturales et s'applique facilement en seulement deux passes au rouleau, à la brosse ou au pistolet airless.

JEAN-CLAUDE GIRAUD

Responsable Marketing Prescription

Saint-Gobain Weber France

Port. : 06 07 66 13 50

jean-claude.giraud@saint-gobain.com

www.weber.fr



CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE MENUISERIE ALUMINIUM, ALUK APPORTE DES SOLUTIONS D'EXPERTISE ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À SES CLIENTS.

JONATHAN THIRION
jonathan.thirion@aluk.com
Tél. : 04 78 19 37 40
<https://fr.aluk.com>



LEADER DES SOLUTIONS D'ENTRÉES AUTOMATISÉES POUR L'AVANT, L'INTÉRIEUR ET L'ARRIÈRE DE VOTRE BÂTIMENT.

BENJAMIN LESCURE
benjamin.lescure@assaabloy.com
Port. : 06 15 47 07 21
assaabloyentrance.fr



DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSEABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.

LILIANE DURRIS
liliane.durris@axalta.com
Tél. : 04 77 96 70 33
www.powder.axalta.com



DYSON A DÉVELOPPÉ TOUTE UNE GAMME DE TECHNOLOGIES À DESTINATION DES LIEUX PUBLICS, DES ESPACES DE LOISIRS ET DE TRAVAIL

MATHIEU ADAMISTE
Mathieu.Adamiste@dyson.com
Port. : 07 60 83 34 09
www.dyson.fr



SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT DE VESTIAIRES ET DE SANITAIRES

LOLITA EMALDI
l.emaldi@franceequipement.net
Tél. : 03 84 91 24 50
www.franceequipement.fr



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

CLAIRE MOUCHEL
c.mouchel@geze.com
Tél. : 01 60 62 60 76
www.geze.fr



FABRICANT ALLEMAND DE SOLUTIONS ESTHÉTIQUES SUR MESURE POUR UN CLIMAT INTÉRIEUR CONFORTABLE, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE SUR LE MARCHÉ NON RÉSIDENTIEL

FABIENNE MONGOIN
fabienne.mongoin@kamppmann.de
Tél. : +49 591 7108-192
www.kamppmann.fr



SOLUTIONS POUR L'ENVELOPPE DES BÂTIMENTS : ISOLANTS HAUTE PERFORMANCE, PANNEAUX SANDWICH ISOLANTS, ET SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE NATUREL, DE VENTILATION ET DÉSENFUMAGE NATURELS

CATHERINE FINOT
Catherine.Finot@kingspan.com
Port. : 06 37 61 51 39
www.kingspan.fr



SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COUISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE

STELLA NANECOU
s.nanecou@mansion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
www.mansion.com
www.la-porte-en-verre.com



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

RÉMI DUVERT
remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
www.nora.com



PBTUB, VÉRITABLE RÉFÉRENCE SUR LE MARCHÉ DE LA DISTRIBUTION DES FLUIDES DU BÂTIMENT.

YANN ISABELO
infos@pbtub.fr
Port. : 04 74 95 65 49
<http://www.pbtub.fr>



POLY-PAC VOUS PROPOSE LES SYSTÈMES ARCOPLUS®, RÉFÉRENCE DE L'ARCHITECTURE POLYCARBONATE

PIERRE MICHALOWSKI
dir.com@poly-pac.fr
Port. : 06 81 58 04 71
www.poly-pac.fr



RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES

DENIS SCHMIT
denis.schmit@rector.fr
Port. : 06 71 17 43 44
www.rector.fr



UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR ET UN CLIMAT INTÉRIEUR SAIN ET CONFORTABLE ? LES CONCEPTS GLOBAUX DE RENSON OFFRENT UNE SOLUTION POUR CHAQUE PROJET RÉSIDENTIEL, SCOLAIRE OU DE SANTÉ PUBLIQUE.

ROEL BERLAEN
roel.berlaen@renson.net
Port. : +32 56 62 93 73
www.renson.eu



FABRICANT DE PANNEAUX DE FAÇADES EN LAINE MINÉRALE COMPRIMÉE À BASE DE ROCHE VOLCANIQUE (BASALTE) DISPONIBLE DANS UN VASTE CHOIX DE DESIGN EN GARANTISSANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

Info@rockpanel.com
Tél. : 01 40 77 83 35
www.rockpanel.com



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

FRANÇOIS ROUX
Francois.Roux@saint-gobain.com
Port. : 06 64 06 32 23
www.saint-gobain-glass.com
www.glassolutions.fr



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

ALEXANDRE KRUPKA
akrupka@schueco.com
Port. : 06 30 37 71 47
www.schuco.fr



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP. INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE

ERIC LAINÉ
eric.laine@bmgigroup.com
Tél. : 01 40 96 36 58
Port. : 06 81 34 10 33
www.siplast.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

THIERRY SONET
tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66
www.soprema.fr



S'APPUYANT SUR UNE EXPERTISE DE PRÈS DE 100 ANS, SYLVANIA FOURNIT DES SOLUTIONS GLOBALES D'ÉCLAIRAGE POUR LES SECTEURS PUBLICS, PRIVÉS ET COMMERCIAUX

THOMAS DE BUEGER
thomas.debueger@sylvania-lighting.com
Port. : 06 07 23 28 29
www.sylvania-lighting.com



DEPUIS PLUS DE 75 ANS, VELUX AMÉLIORE LE CONFORT DANS TOUS LES BÂTIMENTS GRÂCE À DES SOLUTIONS INNOVANTES D'ENTRÉES DE LUMIÈRE NATURELLE ET D'AIR FRAIS PAR LE TOIT

CHLOÉ BRISMONTIER
chloe.brismontier@velux.com
Port. : 06 87 67 65 23
www.velux.fr



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

JEAN-CLAUDE GIRAUD
jean-claude.giraud@saint-gobain.com
Tél. : 01 60 62 13 51
Port. : 06 07 66 13 50
www.weber.fr



1^{ER} BRIQUETIER MONDIAL ET 1^{ER} TUILLIER EUROPÉEN, FABRICANT DE PRODUITS EN TERRE CUITE, MATÉRIAU SAIN, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE, POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTIONS À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

FABIENNE CARLOS
fabienne.carlos@wienerberger.com
www.wienerberger.com



FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YTONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...

FRANÇOIS CHARDON
francois.chardon@yella.com
Tél. : 04 74 28 87 96
www.ytong.fr



CONTACTS

Thomas Leccia, Chargé de projets – Ruth Nnamani, Responsable Administrative 29 bd Raspail – 75007 Paris – Tél. : 01 40 26 04 04 – Fax : 01 40 26 04 05 – clubprescrire.com

**L'UNSA REMERCIE
TOUS LES PARTENAIRES ET EXPOSANTS
DU 50^E CONGRÈS DES ARCHITECTES
POUR LEUR PRÉSENCE, LEUR FIDÉLITÉ
ET LEUR SOUTIEN.**



Rendez-vous au Congrès des Architectes
à RENNES les 29, 30 et 31 OCTOBRE 2020

51^{ème} CONGRÈS *Unifa*

L'UNION DES ARCHITECTES

Centre des Congrès de Rennes Métropole
Le Couvent des Jacobins



VIE DES RÉGIONS

Gilles Prin-Abeil, nouveau président du Syndicat des Architectes des Alpes de Haute-Provence

Gilles Prin-Abeil est le nouveau président du Syndicat des Architectes des Alpes de Haute-Provence. Fédéré au sein de l'Unsa, ce syndicat est ainsi reconnu comme représentatif de la profession d'architecte. Il œuvre au quotidien pour la défense des architectes. Dans un département de contrastes – l'un des moins peuplés de France, qui accueille le plus grand projet de recherche mondiale avec ITER – le nouveau président revendique la particularité de l'exercice du métier : *"La commande n'est pas la même qu'en ville et la pratique est différente. C'est comparable au rôle du médecin de famille. Être architecte en milieu rural, c'est être sur le terrain, et analyser les besoins"*.

Urbaniste diplômé de l'institut supérieur d'aménagement du territoire d'Aix-en-Provence, Gilles Prin-Abeil précise que les architectes sont souvent des urbanistes qui connaissent les problèmes de l'aménagement du territoire et les inégalités territoriales. Il cite ce que disait l'un de ses professeurs : *"Il n'y a pas de petite ou de grande architecture, il y a de l'architecture ou il n'y en a pas"*. Et autour de nous, tout doit être architecture. Regardez le bien-être apporté par des espaces réfléchis, bien équipés et aux ambiances reposantes. C'est une donnée essentielle de la qualité de la vie. Les mouvements sociaux puisent souvent leurs colères dans des territoires mal aménagés, des espaces mal conçus, mal construits. Avec le syndicat des Alpes de Haute-Provence, avec les 45 syndicats fédérés au sein de l'Unsa, faisons de l'architecture une cause nationale !



Création de l'Union Régionale des Architectes de Corse

Le 25 septembre 2019 s'est tenue l'assemblée générale constitutive de l'Union Régionale des Architectes de Corse. À cette occasion, le premier bureau du syndicat a été élu. Il est constitué de **Jean-Stéphane Silvy** en qualité de président, **Laure Celeri**,

trésorière et **Pascal Anton**, secrétaire. Des représentants qui ont à cœur de défendre les intérêts spécifiques de la profession en milieu insulaire et entendent s'investir en 2020 sur le dossier de la nécessaire simplification des règlements d'urbanisme sur l'île de beauté. L'Unsa national leur apportera tout son appui et leur souhaite de belles perspectives de développement.

Contact : unionarchitectesCorse@gmail.com

Une formation sur la géothermie dédiée aux architectes



L'Association Française des Professionnels de la Géothermie (AFPG) a organisé à son siège parisien – en partenariat avec l'Unsa – le jeudi 21 novembre 2019 sa première matinée de formation sur la géothermie de surface dédiée aux architectes.

Elle avait pour objectifs de revenir sur les atouts d'une solution géothermique, de passer en revue les particularités techniques de la géothermie : mise en adéquation des besoins en surface avec le potentiel énergétique du sous-sol, de rappeler la diversité des applications via des exemples concrets et d'aborder les éléments de montage de projet. Les adhérents présents ont été enchantés du contenu de cette session. Une nouvelle formation est d'ores et déjà programmée pour le printemps 2020 à Paris ; et une déclinaison en régions est à l'étude.

Table ronde "Gestion du parc locatif privé"



La **CARGIM (Compagnie des Architectes chargés de Gestion et d'entretien d'Immeubles)** participait à la table ronde organisée à Paris par le groupe Besse, avec le député Mickaël Nogal qui présentait, au nom du Gouvernement,

la réforme qu'il souhaite mener dans le domaine de la gestion locative privée, issue des 37 propositions de son rapport intitulé "Louer en confiance" publié au mois de juin et qui fera objet d'une loi début 2020. L'idée du Gouvernement est de mieux encadrer la location des logements du secteur intermédiaire. Il souhaite mutualiser les risques en obligeant les propriétaires à souscrire une assurance "perte de loyer" (2 % d'impayés sur l'ensemble des loyers intermédiaires), encadrer et contrôler les locations en percevant les dépôts de garantie – créance normalement due par le locataire au propriétaire. Il souhaite que les professionnels, principalement les grands groupes immobiliers, contrôlent le marché qui actuellement est à 65 % laissé aux particuliers.

Une fois de plus, le Gouvernement ajoute à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), à l'encadrement des loyers et aux taxes immobilières ; et étend son contrôle de l'immobilier au profit des locataires au détriment des propriétaires investisseurs.

Toutes les actualités de la CARGIM sur <http://www.cargim.com/actu/>.



LA SECONDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE (CAE) DE 2019 S'EST RÉUNIE À BARCELONE, au Collège des Architectes de Catalogne, le 22 novembre dernier. Elle a été l'occasion de

renouveler le bureau exécutif du CAE. Georg Pendl (Autriche) a été réélu à la présidence du CAE, pour les deux prochaines années.



Philippe Klein,
délégué Unisfa à l'International et au CAE,
vice-président 2018-2019 du CAE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CAE 22 NOVEMBRE 2019, BARCELONE



Il est rejoint par dix membres. Cinq ont été élus par l'Assemblée générale : Ruth Schagemann (Allemagne), Selma Harrington (Irlande), Eugen Panescu (Roumanie), Pavel Martinek (République Tchèque) et Diego Zoppi (Italie). Cinq autres membres du bureau exécutif ont été renouvelés par rotation et proposés par les organisations membres de leur pays : Fulgencio Aviles Ingles (Espagne), Carl Backstrand (Suède), Borislav Czarakiew, Ferenc Makovenyi (Hongrie), Jacques Timmermann (Belgique).

L'Assemblée générale a été l'occasion de faire le point sur les actions du CAE pendant le mandat du bureau sortant ; et en particulier les événements les plus récents : le séminaire du 2 octobre au Parlement européen de Bruxelles sur "La qualité des services d'architecture pour un environnement bâti durable" et l'exposition de "20 projets d'architecture contre le changement climatique", et la conférence UIA-CAE-UNESCO sur les concours d'architecture qui s'est déroulée le 25 octobre à Paris et qui a abouti à une déclaration commune. L'AG a apporté son soutien à la résolution des architectes allemands qui ont assez habilement utilisé la condamnation par la Cour Européenne de Justice des barèmes allemands (HOIA) pour en tirer des arguments visant à les justifier. Ce sont autant de sujets pour lesquels l'adoption de positions communes et l'élaboration de stratégies pour les défendre auprès des différentes organisations membres, mais surtout auprès de la Commission et du Parlement Européen, nécessitent des efforts soutenus. Cette Assemblée générale a été l'occasion de rappeler les sujets sur lesquels le CAE devra se pencher dans les tous prochains mois, en particulier le réexamen de la transposition de la Directive Services et la reconnaissance partielle des compétences professionnelles.

Conférence publique "Perspectives : forum des jeunes architectes"

L'AG s'est poursuivie par une conférence publique portant sur l'attractivité de la profession d'architectes et l'insertion professionnelle des jeunes architectes en Europe. Elle répond au constat d'une croissance

soutenue du nombre d'architectes en Europe, soit plus de 20 % en dix ans et de fait, à une population d'architectes relativement jeune, 30 % ayant moins de 40 ans. La conférence a été introduite par une intervention de Kjetill Traedel Thorsen, associé et fondateur de Snohetta, agence internationale basée à Oslo et New-York mais ayant désormais aussi des bureaux à Paris, San-Francisco, Innsbruck, Hong-Kong et Adelaide. Snohetta a remporté en 1989 le concours International de la Grande Bibliothèque d'Alexandrie (Prix de l'Aga Khan) et de s'ouvrir les portes d'autres réalisations prestigieuses comme l'Opéra d'Oslo, le mémorial de Ground Zero, l'extension du MOMA à San Francisco...

La conférence qui a suivi a permis la diversité des débuts professionnels de douze jeunes agences d'architecture européennes.

Cristina Gamboa Masdevall, La Col (Espagne), intervient sur l'environnement local et dépasse les frontières entre disciplines ; elle utilise l'architecture comme un vecteur de développement social.

Jan Theissen et Björn Maresn, Amunt (Allemagne), travaillent dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de la recherche et de l'éducation.

Cristi Borcan, Studio Basar (Roumanie), revalorise des espaces urbains délaissés.

Walter Prenner, Columbusnext (Autriche), est membre d'un collectif composé de membres issus d'horizons divers.

Sebastian Skovsted, Johansen Skovsted Arkitekter (Danemark), travaille sur le rapprochement entre des idées techniques et des modes de production.

Jaufret Barrot (France), finaliste 2016 du Trophée des Jeunes Talents, transforme des bâtiments inutilisés en habitat temporaire avec la participation des habitants.

N'Undo (Espagne) travaille sur la non construction d'interventions inadaptées.

Filipe Magalhaes, Fala Atelier (Portugal), travaille sur les relations entre le tout et les parties.

Sofia Dona (Grèce) est à la fois architecte et artiste et réalise des projets au confins de l'art et de l'architecture à Athènes, Leipzig, Detroit, Los Angeles ou Pise.

Mariake Kums, Studio Maks (Pays-Bas), crée un design intuitif à des échelles diverses.

Tinatun Gurgenzide, Biennale d'architecture de Tbilissi (Géorgie).

Enrico Muschella et Antonino Calio, Whole-Urban Regeneration (Italie) redéveloppent le territoire avec la participation des communautés.

La conférence a été suivie symboliquement par le lancement du Trophée 2020 des Jeunes Talents par la Fondation Mies Van der Rohe avec le support du Programme Créative Europe.

RIO DE JANEIRO ACCUEILLERA LE 27^E CONGRÈS MONDIAL DES ARCHITECTES

19 - 23 JUILLET 2020



LE CONGRÈS DE L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (UIA), QUI SE TIENST TOUS LES TROIS ANS, EST LE PLUS GRAND ÉVÉNEMENT MONDIAL D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME.

Son but est de stimuler

les échanges d'idées et d'expériences pour chercher de nouvelles solutions et "UIA 2020 Rio" sera le plus grand événement à Rio de Janeiro depuis les Jeux olympiques de 2016, avec 15 000 architectes attendus.

Cette 27^e édition explorera le thème "Tous les mondes. Un seul monde. Architecture 21". Ce slogan du congrès est double : il vise à refléter les problèmes contemporains, la variété des conceptions architecturales et de la planification dans les zones urbaines, ainsi qu'à promouvoir la réintégration du rôle de l'architecte dans le contexte social. Il abordera quatre sous-thèmes : Diversité et Mixité ; Changements et urgences ; Vulnérabilités et inégalités ; et la Transi-geance et les flux.

Le programme du congrès traitera, au travers de nombreux forums, de 18 ateliers et de 6 conférences phares, les questions sensibles liées aux grandes villes : infrastructures, construction, logement, mobilité, culture, et planification urbaine.

Les interventions de Solano Benítez, Francis Kéré, Elizabeth de Portzamparc, architectes de renommée mondiale, ont déjà été confirmées. Paulo Mendes da Rocha, l'un des architectes vivants les plus reconnus du Brésil, en présidera le comité d'honneur.

C'est tout un agenda d'activités bien rempli qui se déroulera également dans le centre de Rio tout au long de l'événement. Des

activités et des expositions auront lieu dans des espaces architecturaux et publics remarquables, tels que l'avenue Rio Branco, la plage Flamengo et le parc Aterro, le ministère de l'Éducation et de la Santé publique et le stade couvert Maracanãzinho.

L'Unsa organise cette année, avec la société archi : travel, le séjour de la délégation française et proposera des visites d'architecture guidées pré et post congrès dans les villes de Sao Paulo, 4^e ville au monde ; Brasilia, la capitale du 3^e millénaire et Bélo Horizonte - Inhotim, le plus grand musée à ciel ouvert de la planète. Après Séoul en 2017, rejoignez la centaine d'architectes français qui participeront à cette 27^e édition du congrès de l'UIA, en partenariat avec le Conseil pour l'international des architectes français (CIAF).

Renseignements et inscriptions sur : www.congresdesarchisrio.com



L'UIA, un réseau global au service de la profession d'architecte

L'Union Internationale des Architectes a été

fondée à Lausanne en 1948, pour unir les architectes de tous les pays du monde, dans la fédération de leurs organisations nationales.

L'UIA rassemble aujourd'hui les organisations professionnelles les plus représentatives des architectes dans 124 pays et territoires, et à travers elles plus de 1 300 000 architectes dans le monde.

Elle est composée de 4 commissions permanentes (formation, exercice professionnel, objectifs du développement durable et concours internationaux), qui visent à promouvoir l'architecture, la formation et le métier d'architecte, ainsi qu'à en harmoniser les pratiques. L'UIA est devenue une organisation non gouvernementale accomplie, le seul réseau professionnel des architectes de tous les continents qui a pour mission de permettre aux architectes de confronter leurs idées et leurs conceptions, de partager leurs expériences, d'étendre leurs connaissances et de s'enrichir de leurs différences.



DESIGNED BY WELCOMIA / FREEPIK

ANNONCÉ DANS SON PRINCIPE DÈS LE 12 JUIN PAR LE PREMIER MINISTRE, LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS) POUR 2020 – adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 3 décembre dernier – précise la reconduction en 2020 du dispositif de la prime “Macron” sur le pouvoir d'achat.

“PRIME MACRON” 2020 VERSEMENT SOUS CONDITION D'ACCORD D'INTÉRESSEMENT, UNE CONDITION DE TROP ?

Pour mémoire :

Décidée en décembre 2018 pour répondre en partie au mouvement des gilets jaunes, la “prime Macron” exonérée d'impôt sur le revenu, de toute cotisation sociale et de CSG/CRDS dans la limite de 1000 € n'avait pas vocation à être pérennisée.

Son objectif était d'offrir la possibilité aux entreprises d'apporter un “coup de pouce” aux salaires les plus modestes.

Il s'opère alors un large engouement des employeurs, notamment des TPE-PME, qui permettra au total à quelque 5,5 millions de salariés sur les 19,6 millions que compte le secteur privé de percevoir cette prime l'an dernier, avec un montant moyen de 400 € selon le bilan communiqué en mai 2019 par le gouvernement.

Si le dispositif est bien renouvelé, l'exonération dont les salariés bénéficiaient sera par contre désormais conditionnée à la mise en place d'un accord d'intéressement dans l'entreprise.

Du côté “salarié”, une condition pour être éligible à cette prime : percevoir une **rémunération mensuelle brute inférieure à 3 fois le SMIC, soit 4 618,35 € bruts** par mois. Quel que soit donc le type de contrat de travail (CDD, CDI, contrats d'apprentissage ou de professionnalisation). Le salaire à prendre en compte sera celui des 12 mois précédant le versement de la prime et non l'année civile comme c'était le cas en 2019. Si la prime dépasse le seuil de 1 000 €, l'excédent sera soumis à cotisations et imposable.

Du côté “entreprise”, quand elles le peuvent financièrement, trois conditions cumulatives s'imposent :

- la prime ne doit pas se substituer à des éléments ou augmentations de rémunération, ni à des primes contractuelles ou récurrentes dans l'entreprise ;
- la prime devra être versée par l'entreprise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 ;
- mais surtout, l'entreprise devra avoir mis en place un accord d'intéressement à la date de versement de la prime.

Mais qu'est-ce qu'un accord d'intéressement ?

L'intéressement est un dispositif facultatif d'épargne salariale. Il permet d'associer tous les salariés de l'entreprise à ses résultats

et/ou ses performances par le versement de gratifications bénéficiant d'un régime fiscal et social favorable et ce quel que soit le niveau de salaire des salariés bénéficiaires. De plus, les dirigeants non salariés des TPE – PME peuvent également en bénéficier.

Le gouvernement souhaite par là apporter aux salariés un accessoire de rémunération, bien qu'aléatoire, plus pérenne qu'une prime exceptionnelle annuelle et démocratiser l'intéressement. Aujourd'hui, seulement 3 % des salariés des TPE de moins de 10 salariés y ont accès.

Concrètement, l'intéressement est un complément de rémunération perçu en fonction de l'atteinte des résultats par l'entreprise. Toutes les entreprises peuvent le mettre en place, quelle que soit leur forme juridique, leur nombre de salariés ou leur domaine d'activité.

Trois mesures “de facilitation” pour les **entreprises de moins de onze salariés** sont prévues dans le cas précis de la mise en place de la “prime Macron” 2020 :

- un chef d'entreprise qui signe pour la première fois un accord d'intéressement pourra le faire sous forme de **déclaration unilatérale de l'employeur**. Tout comme la décision de verser une “prime Macron” donc, il n'aura donc pas besoin de le mettre en place avec ses salariés ou leurs représentants par voie d'accord collectif ;
- les chefs d'entreprise pourront signer un accord d'intéressement d'un an minimum au lieu des trois ans légalement prévus pour ce type d'accord ;
- un accord type simplifié est téléchargeable sur le site du ministère du Travail.

Mais l'accord type fourni par le ministère, disons-le, est loin d'être clé en main, et mettre en œuvre seul un accord même unilatéralement, c'est prendre le risque de commettre des erreurs. Sachez que pour vous pencher sur le sujet et vous aider à mettre en place un accord d'intéressement, **l'Unsa met à disposition de ses adhérents des propositions d'accord-type** qui reprennent point par point les clauses obligatoires communiquées par le ministère du Travail devant figurer dans un accord d'intéressement, et s'adaptent au mieux aux entreprises de la branche.

Patrick Julien, délégué général

LES SEUILS DE PROCÉDURE FORMALISÉE APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS ET AUX CONTRATS DE CONCESSION à compter du 1^{er} janvier 2020 ont été publiés au JOUE du 31 octobre 2019. Pour la première fois depuis 2010, les seuils publiés sont légèrement revus à la baisse (- 3,5 % environ par rapport à 2018-2019).



Patrick Julien,
délégué général de l'Unfsa

MARCHÉS PUBLICS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020, DES SEUILS DE PASSATION DES MARCHÉS REVUS LÉGÈREMENT À LA BAISSSE

Les seuils de procédure formalisée s'établissent désormais comme suit :

Marchés des pouvoirs adjudicateurs

- **139 000 €HT** pour les marchés de **fournitures et services** des autorités publiques centrales (contre 144 000 €HT en 2019) ;
- **214 000 €HT** pour les marchés de **fournitures et services** des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés de fournitures et services des autorités publiques centrales dans le domaine de la défense (contre 221 000 €HT en 2019) ;
- **5 350 000 €HT** pour les marchés de **travaux** (contre 5 548 000 €HT en 2019).

Marchés des entités adjudicatrices

- **428 000 €HT** pour les marchés de **fournitures et services** (contre 443 000 €HT en 2019) ;
- **5 350 000 €HT** pour les marchés de **travaux** (contre 5 548 000 €HT en 2019).

Marchés de défense ou de sécurité

- **428 000 €HT** pour les marchés de **fournitures et services** des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité (contre 443 000 €HT en 2019) ;
- **5 350 000 €HT** pour les marchés de **travaux** (contre 5 548 000 €HT en 2019).

Contrats de concession

- **5 350 000 €HT** pour les contrats de concessions (contre 5 548 000 €HT en 2019).

La valeur des seuils de procédure formalisée est issue de l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation Mondiale du Commerce. Les seuils sont modifiés tous les deux ans en fonction de l'évolution du taux de change entre l'euro et les droits de tirage spéciaux (DTS) calculés à partir d'un panier de monnaies (euro, dollar américain, livre sterling, yen et yuan).



**PRIX ECCA
2020**

FORMES ET COULEURS AU SERVICE DU PATRIMOINE

AVEC LE MÉTAL PRÉLAQUÉ, TRANSFORMEZ
L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE
ET CRÉEZ CELLE DE DEMAIN !

**UN VOYAGE
D'ETUDES
POUR
2 PERSONNES
À GAGNER !**

APPEL À CANDIDATURES

Le Prix ECCA 2020 récompensera la meilleure réalisation architecturale mettant en œuvre du métal prélaqué et sera remis au Couvent des Jacobins de Rennes à l'occasion du 51^{ème} congrès annuel des architectes, les jeudi 29 et vendredi 30 octobre 2020, en partenariat avec l'UNSFSA

Inscrivez-vous sur :

CANDIDATURE@PRIXECCA.ORG



PRISES EN CHARGE 2020 SUR FONDS SPÉCIFIQUES

*Dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques,
hors budget annuel des professions.*

<p>Formation de longue durée</p>	<p>Prise en charge plafonnée à 70% du coût réel de la formation, limitée à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 500 € par professionnel pour les formations prioritaires ▶ 1 000 € par professionnel pour les formations non prioritaires <p><i>* Limitée à une prise en charge tous les 3 ans. * 100 heures ou 130 heures de formation minimum selon les critères des professions. * Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2020 de la profession concernée.</i></p>
<p>VAE (<i>Validation des Acquis d'Expérience</i>) + diplôme qualifiant interne à une profession (+ certificat de spécialisation uniquement pour les professions de la Section Juridique)</p>	<p>Forfait de 1 000 € par an et par professionnel</p>
<p>Bilan de compétences</p>	<p>Forfait de 1 500 € par professionnel</p> <p><i>Limité à une prise en charge tous les 3 ans.</i></p>
<p>Formation de conversion</p>	<p>Prise en charge plafonnée à 2 000 €, limitée à 200 € par jour et par professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Limitée à une prise en charge tous les 3 ans.</i> • <i>Le professionnel libéral doit joindre obligatoirement un courrier de motivation à sa demande de prise en charge.</i>
<p>Participation à un jury d'examen ou de VAE</p>	<p>Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 4 jours par an et par professionnel</p>
<p>Aide à l'installation et à la création ou reprise d'entreprise</p>	<p>Prise en charge plafonnée à 250 € par jour, limitée à 5 jours par an et par professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Fourniture d'un justificatif d'inscription à l'INSEE mentionnant le numéro Siret et le code NAF du participant.</i> • <i>Dans le cas où le demandeur de prise en charge n'est pas encore installé en libéral, ce dernier doit fournir une attestation sur l'honneur stipulant qu'il suit cette formation en vue d'une future activité libérale.</i>



LE BON PLAN !

Comme tous les architectes inscrits au tableau de l'Ordre, en mars 2020 vous devrez pouvoir justifier d'un quota de 6 jours de formation "encadrée" sur les trois dernières années.

Si, pour diverses raisons, vous n'êtes pas à jour et que l'Ordre a refusé de valider la formation macramé ou oenologie proposée, in extremis, par un ami de votre belle-sœur, vous devrez présenter un plan de formation individuel.

La demande qui vous est faite devrait être l'occasion d'élaborer le **Plan de Développement des Compétences** (PDC / ex-plan de formation) qui manque à votre agence.

S'il n'est pas obligatoire dans les petites structures, il reste que "tout employeur doit assurer l'adaptation de ses salariés à leur poste de travail et veiller au maintien de leur capacité à occuper leur emploi, au regard notamment des évolutions technologiques" (art. L 6321-1 du Code du travail).

Il existe bien des outils et des conseillers qui peuvent vous y aider, mais dans la plupart des cas, vous devriez y arriver seul car le plan de formation reste un plan et faire des plans, les architectes savent faire.

Pour cela, il suffit d'aborder le sujet avec lucidité en se posant les bonnes questions.

Voici quelques conseils pour une approche en trois étapes.

Qui suis-je ?

Cet état des lieux est une étape nécessaire si vous ne voulez pas vous retrouver dans la première formation venue. De plus, il est probable que l'Ordre ne valide pas la formation macramé ou oenologie. Donc, seul, avec vos associés ou même avec vos salariés, faites un bilan critique et lucide de votre activité sur les années passées : quels ont été les points faibles, les problèmes de l'agence, voire ses échecs ? Mais surtout quelles sont les causes en termes d'organisation, de maîtrise des outils, de niveau de compétence. Une formation de gestion (compta, démarche qualité...), une mise à jour sur un logiciel (3D/BIM, dématérialisation...), sur une réglementation (IMH, accessibilité...) vous donnera le coup de pouce nécessaire pour avancer, plus sûrement et rapidement.

PRONONCEZ "FORALBERG"

LE VORARLBERG EST UNE EXCEPTION CULTURELLE.

Depuis plus de vingt ans, il a vu se construire des centaines de réalisations contemporaines innovantes et écologiques. C'est la raison pour laquelle le GEPA a organisé, avec Dominique Gauzin-Muller, la première formation itinérante.

Du 1^{er} au 4 octobre 2019, 22 architectes de toute la France ont pu se former avec les meilleurs spécialistes de la construction durable, en bois et en terre crue. Les matinées d'enseignement étaient complétées par des visites de chantiers et de bâtiments les plus remarquables en termes environnementaux. Cette formation innovante a pu être éligible aux fonds du FIF PL. Remarquée par France3, elle est devenue le sujet du premier volet de "Nous les européens", présenté par Francis Letellier le 1^{er} novembre dernier (à revoir sur FR3-replay¹).

Où vais-je ?

Votre bilan peut aussi vous permettre de réaliser que vous pourriez acquérir de nouvelles compétences pour répondre à des missions que vous laissez à d'autres, faute de bases théoriques. Le pilotage de chantier, par exemple, ou la rédaction des descriptifs, sont des prestations que vous pourriez réaliser et valoriser auprès de vos clients.

Face à l'urgence environnementale, vous souhaitez devenir un véritable

acteur et savoir orienter vos clients vers des projets plus durables. Pour cela, il faut se former sur les EnR, les matériaux bio-sourcés et peut être aussi apprendre à maîtriser quelques logiciels.

Mais cette réflexion peut aussi vous amener à revoir plus radicalement les orientations de votre structure et à opérer un virage vers des métiers qui vous attirent. AMO, BIM manager, contractant général ou conseil, sont des formes d'exercice qui ont un avenir mais demandent des formations certifiantes, plus longues.

Quelle formation choisir ?

Maintenant que vous avez redéfini la stratégie de votre agence, il faut définir les besoins individuels de chacun en termes de formation continue, dont les vôtres.

Les réponses aux attentes de la plupart des architectes (et de leurs collaborateurs) se trouvent très probablement déjà dans les 6 cycles qui sont au **programme du GEPA**¹. Son équipe saura vous orienter, si nécessaire, parmi la cinquantaine de modules proposés ou en préparation.

Il ne vous reste plus qu'à appeler votre OPCO ou FIF PL pour le financement de l'ensemble et établir un calendrier de mise en œuvre sur l'année ou plus si nécessaire.

Il ne vous reste plus qu'à reporter de manière synthétique chacune des étapes suivies dans un document à en-tête pour formaliser votre plan de développement des compétences de votre agence et donc le vôtre. Il devra être mis à jour régulièrement pour intégrer les imprévus ou les urgences et vous permettra d'évaluer les retombées positives sur l'activité de votre agence mais aussi sur votre développement personnel. Vous verrez, c'est vraiment un bon plan.



Yves Monnot,
président du GEPA



France3 suivra-t-elle la formation transfrontalière que le GEPA prépare sur Copenhague, capitale en route vers la neutralité carbone ; et Malmö, l'exemplaire éco-quartier européen en 2020 ? On ne le sait pas encore mais les préinscriptions s'ouvriront en janvier.

1 } www.formation-architecte.com

2 } https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/nous-les-europeens-autriche-un-pays-qui-passe-au-vert_3701073.html



LE CENTRE-VAL DE LOIRE EST UNE RÉGION D'ARCHITECTURE en cela qu'elle en garde la mémoire passée et celle future.



François Bonneau,
président de la Région Centre-Val de Loire

UNE RÉGION D'ARCHITECTURE



Passée d'abord, avec un territoire régional qui a été le théâtre de réalisations remarquables, voire exceptionnelles. En premier lieu, me vient à l'esprit l'ensemble constituant le patrimoine mondial de l'UNESCO : la cathédrale de Chartres, la cathédrale de Bourges, l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, mais aussi depuis 2000, le Val de Loire. Avec un périmètre s'étendant sur deux régions et comprenant les deux coteaux bordant le fleuve entre Sully sur Loire, en région Centre-Val de Loire, et Chalonnes, en région Pays de la Loire, le Val de Loire inclut villes et villages, grands monuments architecturaux – les incontournables châteaux de la Loire, autant de manifestes d'architectures prospectives – mais aussi les paysages résultant des siècles d'interactions entre les populations et leur environnement, le plus important étant la Loire.

À ceci s'ajoute également ces grands chantiers qui, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, expérimentèrent de nouvelles modalités de construction et d'une industrialisation de l'architecture mise au service des habitants jetés à la rue par la folie des hommes.

Les architectes de la région Centre-Val de Loire travaillent au jour le jour et développent des pratiques et des projets sensibles à l'histoire et à l'esprit du lieu.

Mais au fond, c'est quoi l'architecture ? D'aucuns pourraient croire que l'architecture, c'est construire en exploitant un ensemble de techniques, de savoirs et de langages spécialisés, quasi ésotériques, appris dans le secret des grandes écoles. Et pourtant, c'est

tout l'inverse. Car à lire les leçons de l'histoire architecturale régionale, c'est une autre définition de l'architecture qui émerge, celle d'une discipline avant tout artistique qui observe le monde pour en dessiner de nouveaux, plus qu'elle n'érige des bâtiments ; un art *a fortiori* pour tous parce qu'essentiel à la vie ; un art participatif enfin – voire trop contraignant parfois – puisque nécessairement pratiqué et *habité*. Un art donc qu'il faut réformer, pour le rendre plus collaboratif, plus ouvert encore, en incluant les habitants – plus que les "usagers" – dans la réflexion, comme nous le faisons très concrètement à l'échelle de la région, dans le projet de construction de nouveaux lycées.

Cette définition, c'est celle que le Frac Centre-Val de Loire donne de l'architecture, le seul des 23 fonds régionaux d'art contemporain à s'être donné pour tâche de faire collection d'architectes et d'artistes qui, depuis les années 1950 à nos jours, questionnent les liens entre l'architecture, l'art et la vie. Cela a donné naissance à la troisième plus importante collection d'architecture contemporaine et expérimentale au monde, après le MOMA à New-York et le Centre-Pompidou à Paris. Depuis 2017, la Biennale d'Architecture d'Orléans portée par le Frac est le rendez-vous qui, à l'échelle internationale, met à l'honneur ces pratiques et ces récits qui renouvellent l'architecture, notamment en s'intéressant à l'architecture telle que pratiquée ailleurs, en Amérique latine, en Afrique, en Asie...

C'est dans ce giron, marqué par une tension salvatrice entre passé, présent et futur, entre les avant-gardes d'hier, les alternatives d'aujourd'hui et le patrimoine de demain, que les architectes de la région Centre-Val de Loire travaillent au jour le jour et développent des pratiques et des projets sensibles à l'histoire et à l'esprit du lieu tout en se confrontant aux grands défis du 21^e siècle, notamment l'immense impact de l'architecture sur l'environnement.

L'UNSFa CENTRE-VAL DE LOIRE

L'UnsfA Centre-Val de Loire regroupe les syndicats des départements du 18, 28, 36, 37, 41, et 45. La présidente Virginie Bourdin nous présente sa région et les axes de son mandat.



Depuis le 29 juin 2018, le bureau régional est composé des membres suivants :

- présidente : Virginie Bourdin (présidente UnsfA 45) ;
- vice-présidents : Alexandre Morin et Béatrice Jalaguiet-Bouvier (co-présidents UA 28) ;
- secrétaire : Thierry Guittot (président UA 18) ;
- trésorière : Laetitia Pignol (trésorière UnsfA 45).

Ce bureau régional fait le lien entre les différents bureaux des départements dont les présidents sont les suivants :

- 18 / Cher : Thierry Guittot (depuis 2018),
- 28 / Eure-et-Loire : Alexandre Morin et Béatrice Jalaguiet-Bouvier (depuis 2019),
- 36 / Indre : Ludovic Biaunier (depuis 2018),
- 37 / Indre-et-Loire : Stéphane Martin (depuis 2014),
- 41 / Loir-et-Cher : Ivana Rho (depuis 2019),
- 45 / Loiret : Virginie Bourdin (depuis 2014).

La Région Centre-Val de Loire est une des rares régions qui n'a pas eu à subir de modification lors de la réforme des territoires. L'action syndicale y est historiquement présente dans cinq départements sur six. Cette configuration y favorise la présence d'un syndicat régional actif depuis de nombreuses années (anciens présidents : Jean-Louis Radigue (18), Bernard Monnier (45)...). Chaque département y siège tour à tour.

Un de mes vœux, en tant que présidente de la Région depuis 2018, était d'activer le syndicat sur le département du Loir-et-Cher

(41), dernier des départements sans mandataire UnsfA, traversant plusieurs territoires distincts géographiquement, de la Sologne à la Petite Beauce, jusqu'aux frontières du Perche. C'est chose faite depuis cette année 2019, où un bureau est en train de se structurer sous le parrainage du syndicat du Loiret (45) et sous la présidence de notre consœur Ivana Rho.

Une autre particularité forte de ce territoire est que la Région Centre-Val de Loire ne comporte aucune école d'architecture, ce qui est très contraignant pour le recrutement de nos collaborateurs dans les agences.

Aussi, je me suis engagée, en action principale de mon mandat, à voir se structurer une filière propre à la Région Centre-Val de Loire en termes de qualification professionnelle, répondant à la fois aux besoins des agences d'architecture, à celui des salariés actuels des agences par le biais de modules de formations qualifiantes professionnelles, et au besoin des étudiants titulaires d'un bac PRO "assistant en architecture" présent sur la Région, mais pour lequel il n'y a aujourd'hui aucun diplôme post bac de l'Éducation nationale. Le bac pro "assistant en architecture" étant une voie de garage pour les étudiants titulaires de ce diplôme, car pas assez qualifiant pour l'embauche en agence ; c'est pourquoi ouvrir une formation de niveau bac +1, voir bac +2 selon les modules à développer via un CQP (contrat de qualification professionnelle), ouvrant à l'alternance, peut être le "chaînon manquant" entre plusieurs des besoins suivants :

- sortir de l'impasse le seul diplôme spécifique à notre profession présent sur le territoire,
- recrutement de nos futurs collaborateurs,
- formation continue de nos collaborateurs,
- et enfin, répondre à la Loi sur la transition énergétique en créant une qualification satisfaisant à la réalisation du diagnostic global dans le cadre de la réhabilitation énergétique des bâtiments. Le diagnostic global étant un enjeu primordial à conserver comme savoir-faire de notre profession, la réhabilitation énergétique étant l'axe principal de développement d'activité possible de nos agences quand on connaît les objectifs à atteindre (objectif de 20 000 logements par an à rénover en Région Centre, dont la moitié est occupée par des ménages modestes).

J'ai donc proposé de créer **le CQP "assistant en architecture spécialisé dans le diagnostic architectural & énergétique, et la gestion de la maquette numérique"**.

Afin que cette filière puisse voir le jour rapidement, il semblait pertinent de coller aux outils pédagogiques déjà en place sur le territoire pour limiter l'impact économique et les barrières administratives à la création du dispositif.

Nous avons donc travaillé à son développement principalement à l'échelle de la région (Région Centre-Val de Loire en tant que financeur, et suivant les objectifs régionaux COP), soit avec une collaboration étroite du lycée professionnel du bâtiment Gaudier Brzeska présent dans le Loiret, proposant déjà le bac pro "assistant en architecture", projet validé par le Greta Centre et pour lequel le CROA Centre-Val de Loire est également à associer comme porteur à venir du projet auprès des confrères de la Région.

Ce CQP doit voir le jour à la rentrée de 2020.

Un autre axe de développement territorial à valoriser en Région Centre-Val de Loire est celui des filières de production et de savoir-faire des mises en œuvre des matériaux biosourcés.

Native d'Orléans, mon département du Loiret a la particularité d'avoir la plus ancienne maison construite en paille de France, la maison "Feuillette", conçue en 1920 à Montargis, et accueillant aujourd'hui le CNCP (Centre National de la Construction Paille). De par mon activité tournée exclusivement depuis 2003 sur la construction bois, l'usage des matériaux biosourcés comme le chanvre, et la réhabilitation comme acte écologique et politique pour penser la ville, c'est donc naturellement que j'ai mis en place des liens constructifs et porté des projets communs avec les partenaires locaux tels qu'Arbocentre (CNDB), Envirobat Centre (depuis 2019, l'Unsa Région Centre-Val de Loire siège au conseil d'administration du centre de ressource des matériaux biosourcés "Envirobat Centre"), accord paille, approche-paille (développement de la filière de production de la paille pour le bâtiment sur le territoire de la Beauce : "du champ au chantier"), Gatichanvre (650 Ha de chanvre cultivés en Gatinais).

Enfin, nous œuvrons également aux réunions, comités de pilotages ou conseils d'administration suivants :

- PTRE, comités de pilotage des plateformes de rénovation énergétiques,
- expérimentation P2E (passeport énergétique des bâtiments),
- risque Inondation [CEPRI], "Solutions à Bénéfices Multiples",
- exploitation / maintenance des bâtiments (Envirobat Centre),
- assemblée pour le climat et la transition énergétique avec la Région CVL,
- la FAC : Formation en continue des architectes en Région Centre,
- CQC 45 (Club Qualité Construction),
- OFBAT 45 (office du bâtiment).

Notre engagement au quotidien se doit d'être porteur des valeurs humanistes. Le syndicalisme, loin du corporatisme, se doit avant tout d'être porteur de solidarité. Les liens à créer, que cela soit grâce à nos projets ou grâce à la coordination entre les hommes, est le cœur de notre profession d'architecte. C'est ainsi que nous essayons d'œuvrer en Région Centre-Val de Loire, en rayonnant de notre présence sans ostentation, avec vitalité, comme la Loire nous l'enseigne.

L'UNSA 36

L'Unsa 36, composée de sept membres, propose des réunions thématiques et conviviales, tous les deux mois avec des invités (dernièrement la MAF, la FFB Indre, le CFA...).

Les actions 2019 :

- intégration du conseil d'administration de l'ADIL de l'Indre afin de travailler, avec l'Ordre des architectes, sur des supports de communication. Cette initiative complète notre représentativité au sein d'organismes locaux tels que Qualibat, Cobaty... ;

- conférence avec Paul Chemetov, dans le cadre des JNA, sur la thématique "À quoi sert l'Architecture ?" ;
- participation au CTP, Congrès national...

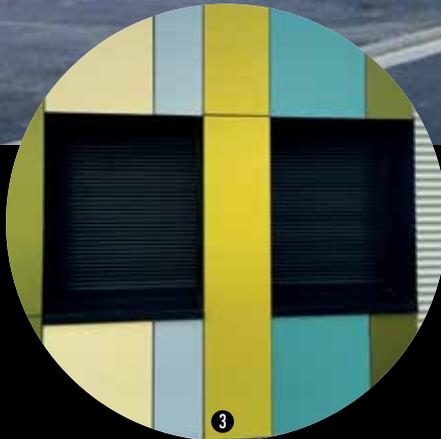
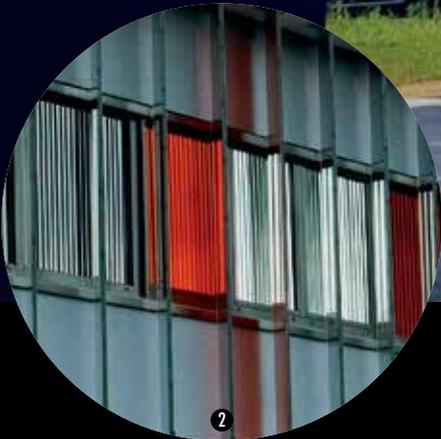
Le bureau est composé de :

- président : Ludovic Biaunier,
- trésorier : Yann Pasquier,
- secrétaire : Jérôme Quatrepoint,
- vice-président : Cécile Sallé,
- vice-président : Miguel Pires.



L'UNSA ET
L'ÉQUIPE
DE PASSION
ARCHITECTURE
REMERCIENT TOUS
LES ARCHITECTES
AYANT CONTRIBUÉ À
LA RÉALISATION DE
CE CAHIER DEDICÉ À
LA RÉGION CENTRE-
VAL DE LOIRE
PAR L'ENVOI
DE LEURS DOSSIERS :

PRAXIS ARCHITECTURE, BLATTER SAS D'ARCHITECTURE (2 © AGENCE BLATTER SAS), LAB'0 52
LUDOVIC BIAUNIER (3 © L. BIAUNIER), L'HEUDÉ & ASSOCIÉS ARCHITECTES (1 © L'HEUDÉ &
ASSOCIÉS ARCHITECTES), SARL D'ARCHITECTURE PIRES VILLERET (4 © SARL PIRES VILLERET),
GILBERT AUTRET, VÉNUS ARCHITECTURE (5 © VIRGINIE BOURDIN).



L'architecture

NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

PRAXIS ARCHITECTURE

JACKY RIOLET

BOURGES (18) - praxisarchitecture.jimdofree.com



1) CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE, MENETOU SALON (18)
Maître d'œuvre : PRAXIS Architecture J. Riolet architecte, SEIC, BET Structure et Fluides
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Terres du Haut Berry
Livraison : 2018



2) CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, MENETOU SALON (18)
Maître d'œuvre : PRAXIS Architecture J. Riolet architecte, SEIC, BET Structure et Fluides
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Terres du Haut Berry
Livraison : 2018

BLATTER SAS D'ARCHITECTURE

FRÉDÉRIC BLATTER

BOURGES (18) - www.blatter-architecte.com

RECONSTRUCTION DES LABORATOIRES ET ATELIERS PÉDAGOGIQUES DU PÔLE ALIMENTAIRE DU CFA DE L'INDRE À CHATEAUROUX (36)

Maître d'œuvre : F. Blatter architecte mandataire ; E. Alasoeur architecte associé ; Blatter SAS d'architecture - économiste, VRD ; SEITH - BET fluides, thermique, grande cuisine, SSI ; Cabrol Betouille - BET structure ; Crescendo conseil - BET acoustique
Maître d'ouvrage : Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Indre
Livraison : 2019



LAB'O 52

LUDOVIC BIAUNIER

CHATEAUROUX (36) - www.labo52.fr

1) CONSTRUCTION D'UNE HALLE À POULIGNY NOTRE-DAME (36) : HALLE ACCOMPAGNÉE D'UNE BUVETTE, DE SANITAIRES ET D'UN ESPACE GUICHET/VESTIAIRE POUR UNE ACTIVITÉ DE TÉLÉSKI POUR LE PLAN D'EAU SITUÉ À PROXIMITÉ.

Maître d'œuvre : L. Biaunier architecte mandataire / E. Alasoeur, architecte associé
Maître d'ouvrage : Mairie de Pouigny Notre Dame
Livraison : 2015

2) CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS À ORSENNES (36)
Maître d'œuvre : BF ARCHITECTURE
Maître d'ouvrage : privé
Livraison : 2017



SARL D'ARCHITECTURE PIRES VILLERET

SYLVIE ET MIGUEL PIRES

CHATEAUX (36) - www.architectes-piresvilleret.fr



1) CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE, D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET AMÉNAGEMENT D'UN LOTISSEMENT, LE PONT CHRÉTIEN CHABENET (36)

Maître d'œuvre : SARL d'architecture Pires Villeret

Maître d'ouvrage : Commune Le Pont Chrétien Chabenet
Chantier en cours

2) CONSTRUCTION DE 47 LOGEMENTS (INDIVIDUELS ET SEMI-COLLECTIFS) BBC, CHATEAUX (36)

Maître d'œuvre : SARL d'architecture Pires Villeret

Maître d'ouvrage : OPAC 36

Livraison : 2017



GILBERT AUTRET ARCHITECTURE

OLIVET (45) - www.gilbert-autret-architecte.com



"LES TERRASSES DU LOIRET",
OLIVET (45) : RÉHABILITATION ET
SURÉLEVATION D'UNE ANCIENNE
MAISON DE RETRAITE EN RÉSIDENCE
DE 56 LOGEMENTS COLLECTIFS
(2T5, 12T4, 23 T3 ET 13T2).

Démarche environnementale
de niveau BBC

Maître d'œuvre :

Gilbert Autret (architecte
mandataire), Serge
Ducloux (économiste de la
Construction), ES BAT (bet
structure), E.C.R. (bet Génie
Electrique) et E.Cl. (bet
Génie Climatique)

Maître d'ouvrage : SAS de
La Reine Blanche
Livraison : 2018



VENUS ARCHITECTURE

VIRGINIE BOURDIN

ORLÉANS (45) - agencevenus@gmail.com

"LE ROCHER", SEMOY (45) : ROCHER D'ESCALADE CONTENANT UN SANITAIRE PUBLIC
ÉCOLOGIQUE SANS REJET À LOMBRICOMPOSTAGE

Maître d'œuvre : Vénus architecture, architecte mandataire

Maître d'ouvrage : commune de SEMOY

Livraison : 2017





© L'HEUDÉ & ASSOCIÉS ARCHITECTES

L'HEUDÉ & ASSOCIÉS ARCHITECTES

MICHEL ET DANIEL L'HEUDÉ
ORLÉANS (45) - lhезде.com

1 ET 2) CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX ET LOGEMENTS, ORLÉANS (45)

Maître d'œuvre : L'Heudé & Associés Architectes, architectes mandataire
Maître d'ouvrage : SCI LED
Livraison : 2012

3) RÉHABILITATION THERMIQUE, RESTRUCTURATION ET EXTENSION (CRÉATION DU NOUVEL ESPACE DE VIE SCOLAIRE) DU LYCÉE EDOUARD BRANLY, DREUX (28)

Maître d'œuvre : L'Heudé & Associés Architectes, architectes mandataire ; Egis, BET TCE ; Aida, BET acoustique
Maître d'ouvrage : Région Centre Val-de-Loire
Livraison : 2017



© L'HEUDÉ & ASSOCIÉS ARCHITECTES



DROIT DE RÉPONSE

L'Unfsa répond aux propos d'Autodesk

Le GT BIM de l'Unfsa s'était particulièrement indigné des propos de Nicolas Mangon, VP Autodesk AEC Strategy et Marketing, qui annonçaient un avenir incertain pour notre profession, notamment avec l'arrivée de l'intelligence artificielle et la montée en puissance des grands groupes au détriment des petites agences.

Lionel Blancard de Léry, référent BIM de l'Unfsa président du Club Prescrire et Digital Prescrire

Autodesk répond aux inquiétudes de l'Unfsa

"J'ai appris que mon interview à Batiactu avait suscité de l'émoi parmi la communauté des architectes en France, notamment le CNOA, mais aussi l'Unfsa que vous représentez. J'en suis fort désolé et je tenais à dissiper tout malentendu par rapport à ce qui a été interprété de mes propos.

En effet, je parlais tout d'abord du contexte international et pas spécifiquement de la France et à la question de la journaliste, je relatais les propos de grands acteurs dans la technologie qui regardent à de nouvelles manières pour construire leurs nombreux bâtiments tertiaires et data centers.

Depuis sa création, Autodesk a toujours été convaincu de l'importance et de la centralité du rôle de l'architecte dans l'acte de construire et a toujours œuvré pour faciliter le travail des architectes dans la transition vers la 3D.

Par ailleurs, les 20 plus grandes agences françaises ont un niveau de maturité du BIM qui les positionne dans le haut du classement dans le monde, ce qui est à saluer.

Ils sont d'ailleurs clef pour nous et nous sommes toujours à l'écoute de leurs problématiques et besoins pour faire évoluer nos solutions logicielles.

Les nouvelles approches comme la conception Générative ou encore l'intelligence artificielle, ne sont que de nouvelles approches complémentaires au BIM permettant d'accélérer le processus de conception mais surtout pas pour supplanter l'architecte dont le rôle et les compétences sont riches et transversales.

Cependant, il reste encore les autres, TPE et PME, des étapes à franchir afin de ne pas risquer l'uberisation liée à une non-digitalisation de leurs processus. La digitalisation dans l'architecture, l'ingénierie et la construction pourraient être plus fortes, notamment sous l'influence des pouvoirs publics.

Nous savons tous les efforts que vous faites et initiatives que vous poussez, notamment dans le cadre d'ADN Construction et que nous saluons.

N'hésitez d'ailleurs pas à nous solliciter pour toute aide.

Je serais ravi de m'entretenir avec vous si vous le souhaitez.

À nouveau, je vous assure de mon soutien total aux architectes et vous prie d'agréer mes salutations respectueuses."

Nicolas Mangeon,
VP Autodesk AEC Strategy & Marketing

LE BAUHAUS EST UNE ÉCOLE D'ART, DE DESIGN ET D'ARCHITECTURE, fondée en Allemagne par l'architecte Walter Gropius en 1919.

Cette école est née de la fusion des écoles des arts et de l'artisanat et de l'académie des beaux-arts de la ville de Weimar.



Jean-Michel Woulkoff,
président de l'Unfsa

IL Y A 100 ANS L'ÉCOLE DU BAUHAUS A RÉVOLUTIONNÉ L'ARCHITECTURE ET LE DESIGN



Construite en 1925, elle accueillera jusqu'en 1932 les plus prestigieux professeurs, que ce soit en architecture, en peinture ou en design : Kandinsky, Klee, Moholy, Nagy, Gropius, Schlemmer... Ces peintres, architectes et designers vont enseigner toutes ces disciplines artistiques, faisant de l'école du Bauhaus le creuset de l'architecture contemporaine.

Enseignement révolutionnaire, chaque classe était dirigée par un artiste et un artisan pour que tous les élèves perçoivent cette dimension minimaliste et constructive de la création architecturale.

Le bâtiment abrite aujourd'hui un musée consacré au mouvement qui expose les salles de classe d'origine mais, au-delà de ça, ce sont les principes de cette modernité architecturale qui se traduisent par :

- une structure de bâtiment en poteau poutre ;
- une façade vitrée libre rapportée sur la structure du bâtiment ;
- un design fonctionnel : la forme suit la fonction et les matériaux utilisés sont " naturels " ;
- un style minimaliste aux lignes épurées et droites, le fonctionnalisme ;
- une union de l'art et de la technologie au service des hommes.

Walter Gropius avait aussi conçu pour les enseignants un petit ensemble composé de sa propre maison ainsi que de trois autres maisons jumelées pour les maîtres, dont celles des Kandinsky et Klee ainsi que celle de Haus et Feininger, toutes construites entre 1925 et 1926.

On peut aujourd'hui les voir sur l'avenue de Dessau puisqu'elles sont quasiment toutes restaurées et visitables.

Dans le manifeste du Bauhaus, Walter Gropius explique qu'il veut faire disparaître les barrières qui existaient entre l'art et l'artisanat, pour faire émerger une création artistique tournée vers l'utilitaire : *"Le but final de toute activité plastique est la construction. Décorer celle-ci fut, jadis, la tâche la plus distinguée des arts plastiques [...]. Architectes, peintres et sculpteurs doivent réapprendre à connaître et à comprendre la complexe mise en forme de la construction dans son ensemble et dans ses parties. Il n'existe aucune différence, quant à l'essence, entre l'artiste et l'artisan. L'artiste n'est qu'un artisan inspiré. [...] mais, la base du savoir-faire est indispensable à tout artiste. Formons donc une nouvelle corporation d'artisans [...] voulons, concevons et créons ensemble la nouvelle construction de l'avenir, qui embrassera tout en une seule forme : architecture, plastique et peinture [...]."*

L'école est alors à la pointe de l'avant-garde architecturale. Elle provoque l'hostilité des milieux académiques et bourgeois de Weimar, et elle doit déménager en 1925 à Dessau. Dirigée à partir de 1930 par Mies Van Der Rohe, l'école est une nouvelle fois expulsée par la majorité nationale-socialiste et tente de se réinstaller à Berlin. L'école est finalement dissoute en 1933 par les nazis qui y voient le " berceau du bolchevisme culture ".

La plupart de ses membres partirent aux États-Unis, et principalement à Chicago, pour fonder « l'Institut of Design » mais aussi à Tel Aviv. Pendant que les bâtiments de ses fondateurs seront détruits en Allemagne, l'école du Bauhaus, exilée, posera les bases de l'architecture moderne et du style international composé de verre et d'acier.



HOME TOME 3
QUAND L'HABITAT INNOVE DURABLEMENT
 Olivier Burot – Editions PC – 80 pages – 20 €

Quel pourrait être l'habitat de demain ? L'innovation dans l'intégration d'une forme de biodiversité dans les projets immobiliers est-elle moteur de différenciation ? Les acteurs de l'immobilier peuvent-ils s'appuyer sur des réalisations ou expérimentations réussies ?... Au moment où les métiers des constructeurs de maisons individuelles, des promoteurs immobiliers et des aménageurs entrent dans une période de mutation importante et où

la prise en compte du durable devient une vraie nécessité, ce troisième tome de *Home* tente d'apporter une partie des réponses au travers d'exemples bien concrets en France comme à l'international.

DÉCRYPTER LES RÈGLES DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ISSUES DE LA LOI MOP

Nicole Sitruk* et Christian Romon – Le Moniteur – 300 pages – 49 €

Depuis le 1^{er} avril 2019, la plupart des dispositions de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP) ont été intégrées dans le Code de la commande publique (articles L. 2410-1 et suivants). Ces règles, applicables aux opérations de constructions neuves ou de réhabilitation, déterminent les missions et responsabilités des principaux intervenants : le maître d'ouvrage public et le maître d'œuvre privé. Cet ouvrage fournit toutes les clés pour les comprendre.

* Nicole Sitruk assure au quotidien le conseil juridique aux adhérents de l'Unsa en droit des marchés publics.



ARCHITECTES-ENTREPRENEURS : MODE D'EMPLOI 2020 OGBTP

Ce guide professionnel a pour objectif de rendre accessible à tous les acteurs de l'acte de bâtir, les données administratives, financières, réglementaires et pratiques d'un ouvrage de construction depuis la mise au point du projet jusqu'à sa parfaite réalisation. Il peut être téléchargé sur l'espace adhérent du site du CNOA.

BIODIVERSITÉ URBAINE, POUR UNE VILLE VIVANTE

Emeline Bailly, Dorothée Marchand et Alain Maugard – Editions PC – 136 pages – 18 €

Chaque jour plus nombreux en ville, nous devons faire face à des problématiques environnementales majeures : le dérèglement climatique, la disparition accélérée de la biodiversité et la détérioration de nos cadres de vie. La ville est pointée du doigt pour sa lourde responsabilité. Mais tout n'est pas perdu, des perspectives existent ! Dans cet ouvrage prospectif, les auteurs croisent leurs regards, leurs expériences et leurs réflexions pour imaginer une nouvelle alliance entre citoyens et nature.



DU GRAND PARIS À PARIS EN GRAND

Roland Castro – Editions PC – 248 pages – 10 €

En septembre 2018, l'architecte et urbaniste Roland Castro, missionné par le président de la République Emmanuel Macron, dévoile son rapport sur le Grand Paris. Son objectif vise à "proposer une synthèse des principaux enjeux métropolitains ainsi que les modalités de la fabrique métropolitaine du Grand Paris". Face à l'urgence environnementale et sociale, cette "oasis métropolitaine" qu' imagine Roland Castro, doit aussi – et ce n'est pas le moindre de ses défis –, répondre à l'exigence du beau.

RACCORDEMENT DES IMMEUBLES PROFESSIONNELS ET D'ENTREPRISES NEUFS AU RÉSEAU EN FIBRE OPTIQUE MUTUALISÉ FTTH

Objectif fibre

Ce guide pratique est le fruit d'un travail collectif ouvert ayant réuni la plupart des acteurs de la filière des communications électroniques et de la filière électrique.



PUBLIEZ GRATUITEMENT VOS RÉALISATIONS SUR www.archiliste.fr

4.400 réalisations nous ont été confiées, depuis 2004, par les maîtres d'œuvre; publiées avec recherches par types de Bâtiments et Départements.

ARCHILISTE
 LA BASE DE DONNEES ET LE SITE INTERNET
 LES PLUS QUALIFIES SUR LA MAITRISE D'ŒUVRE BÂTIMENT
 Archiliste, 19 avenue d'Italie 75013 Paris.
 Tél. : 01 45 89 29 60 Email : contact@archiliste.fr

52.000 visiteurs mensuels sur tablettes, smartphones et ordinateurs.

Des matériaux qui changent la vie

Saint-Gobain conçoit, produit et distribue des matériaux et des solutions pensés pour le bien-être de chacun et l'avenir de tous. Ces matériaux se trouvent partout dans notre habitat et notre vie quotidienne : bâtiments, transports, infrastructures, ainsi que dans de nombreuses applications industrielles. Ils apportent confort, performance et sécurité tout en répondant aux défis de la construction durable, de la gestion efficace des ressources et du changement climatique.



top
EMPLOYER

GLOBAL
2019

CERTIFIED EXCELLENCE IN WORKING CONDITIONS


SAINT-GOBAIN

En cas de cyber attaque,
vous ne risquez plus de perdre.



La face.

E-MAILS FRAUDULEUX, PIRATAGE DES DONNÉES, MALWARES,
USURPATION D'IDENTITÉ... AVEC LA MAF, FAITES ÉCRAN
FACE À LA MENACE D'UNE CYBER CRIMINALITÉ DE PLUS EN PLUS
DANGEREUSE POUR VOTRE ACTIVITÉ :

- > Protection contre la cyber extorsion
- > Couverture des frais de restauration de données et de sécurisation de réseau
- > Indemnisation en cas de pertes d'exploitation
- > Assistance 24h/24 par des services spécialisés

Parce qu'une attaque informatique peut mettre en péril votre entreprise,
découvrez notre assurance cyber sécurité sur www.maf.fr

Ce contrat est commercialisé par MAF Conseil, société anonyme au capital de 100 000 €, filiale à 100% de la Mutuelle des Architectes Français assurances. Siège social : 169 boulevard Malesherbes 75016 Paris Cedex 17 - RCS Paris B 722 046 026 - ORIAS n° 07 005 857
www.maf.fr Tél : +33(0)1 53 70 33 70 - Fax : +33(0)2 53 70 33 80

ASSURANCE
PROFESSIONNELLE

**CYBER
SÉCURITÉ**

MAF

Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.